

HISTOIRE ET CRÉATION D'UNE RÉGION « SOUS DÉVELOPPÉE »

Le Nord ivoirien

Catherine AUBERTIN

*Économiste O.R.S.T.O.M.
24, rue Bayard, 75008 Paris*

RÉSUMÉ

Le Nord ivoirien, région de savane, n'a pas toujours été jugé « sous-développé » par rapport au Sud, région de forêt. Avant 1939, son activité économique et ses infrastructures n'ont rien à envier au Sud. Puis, l'autorité coloniale de l'A.O.F., structure la Côte d'Ivoire pour l'exportation de café et de cacao : elle transforme le Nord en réservoir de main-d'œuvre pour les plantations forestières dont la mise en valeur recueille avec Abidjan la quasi-totalité des investissements publics.

L'essoufflement de l'économie de plantation, la nécessité de diversifier les productions (le café, le cacao et le bois représentent plus de 80 % des exportations), les inégalités économiques politiquement dangereuses, la situation internationale qui fait désormais de la Côte d'Ivoire (grâce à ses ressources du Sud) un client privilégié des entreprises de travaux publics et de réalisateurs d'usines clés en main, concourent en 1974 à désigner le Nord ivoirien comme région « à développer » devant bénéficier à son tour des investissements et du renforcement du pouvoir d'État.

MOTS-CLÉS : Histoire économique — Aménagement du territoire — Plans de développement — Exportations.
Produits : Café — Cacao — Produits de savane. **Lieu, ethnie :** Côte d'Ivoire (Nord) — Senoufo.

ABSTRACT

THE FORMATION OF THE UNDERDEVELOPED NORTH OF THE IVORY COAST

The North of the Ivory Coast covered with savanna has not always been considered as "underdeveloped" in comparison with the forested South. Before 1939, for economy and infrastructure the North could match the South. Then, the colonial administration of the French West Africa provides the Ivory Coast with infrastructures for the export of coffee and cocoa, thus transforming the North into a labour supply for the forest plantations whose development as well as that of Abidjan is almost completely financed by the government.

The flagging plantation economy, the necessary diversification (coffee, cocoa and wood represent more than 80 % of the exports), the dangerous economic inequalities and the international situation which, henceforth, transforms the Ivory Coast (through its resources from the South) into a privileged site for the development of public works and turn-key factories contributed to designate the North of the Ivory Coast in 1974 as a region "to develop" which must profit from investments and increased state power.

KEY WORDS : Economic history — Space planning — Development plans — Exports. **Products :** Coffee — Cocoa — Savanna products. **Place, ethnic group :** Ivory Coast (North) — Senongo.

En 1974, le président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY effectue, pour la première fois depuis 1965 des tournées dans les régions du Nord de la Côte d'Ivoire.

On parle alors beaucoup de « disparités régionales », la région Nord est dite « sous-développée » et ce retard apparaît comme une fatalité relevant de

facteurs naturels que la manne gouvernementale s'efforcera de combattre pour le bien-être de tous les Ivoiriens, pour renforcer l'unité nationale.

Un programme d'urgence de 21 milliards de F.CFA est décrété, de nombreux villages sont promus au rang de sous-préfectures, un gigantesque programme

sucrier qui prévoit la création de plus de 10 complexes agro-industriels, la production en régime de croisière de 500.000 tonnes de sucre et la création de plus de 30.000 emplois, est mis en chantier; les prix d'achat du coton et du riz, principales productions de savane, sont revalorisés.

La politique d'aménagement du territoire réduite jusqu'alors aux travaux de création d'un port en eau profonde dans le Sud-Ouest, à un barrage hydro-électrique dans le Centre et à un complexe sucrier dans le Nord, s'impose alors comme une constante dans toutes les expressions de la volonté gouvernementale : discours, presse, choix d'actions et de projets économiques, politiques de subventions et de crédit, organisation des Sociétés d'État.

Le plan quinquennal 1971-1975 se contentait de noter le problème des inégalités entre régions et de proposer une timide option dans ce sens. Désormais, la Côte d'Ivoire se fixe comme priorité dans le plan quinquennal de développement 1976-1980, la participation de tous aux objectifs et aux activités de la croissance, et la recherche d'un développement mieux équilibré de l'ensemble du territoire national (options 7 et 11).

Les politiques d'aménagement du territoire qui s'expriment en terme de croissance régionale sont bien davantage liées à la nécessité d'un contrôle d'État socio-territorial qu'à la nécessité d'un cadre de planification. La région Nord des discours officiels n'est homogène qu'en tant que facteur d'instabilité politique. Même si l'on accepte d'utiliser le concept de région, une région n'est pas naturellement pauvre. Le poids des facteurs physiques naturels semble faible au regard de l'utilisation qui en est faite au service d'intérêts extérieurs à la région. Une région se structure, devient « riche » ou « pauvre », essentiellement dans le cadre de l'évolution des rapports socio-économiques dans lesquels elle est insérée.

L'analyse de l'histoire de la région Nord de la Côte d'Ivoire, que nous centrerons autour du pays Sénoufo, se propose de montrer comment s'est constituée une région qui apparaît dans les discours de 1974 comme « devant être développée ». Nous utiliserons pour cela principalement des documents officiels où le rôle de l'action gouvernementale apparaît clairement. Cela n'implique pas que seule cette action ait structuré l'espace ivoirien, ni que l'histoire se fait dans les ministères. La dynamique propre des populations, leur résistance devant les choix étatiques s'entrevoient derrière les statistiques et les rapports. Cette histoire aussi est à reconstituer.

Cet article s'articule en trois grandes périodes.

Une première partie couvre la période antérieure à la fin de la seconde guerre mondiale, période de colonisation « héroïque » précédant l'essor de la Côte d'Ivoire moderne. L'histoire y prime l'économie. Nos sources pèchent par leur imprécision et leur caractère disparate : rapports de commandants de cercle, archives de chambres de commerce... On trouvera en annexe quelques reconstitutions de séries statistiques ainsi qu'une note méthodologique sur l'accès à l'information pour cette période.

Après 1945, la « mise en valeur » coloniale fait place au « développement économique » moderne : plans, budgets d'investissements, enquêtes socio-économiques et démographiques nous fournissent de nombreuses informations chiffrées. L'histoire de la Côte d'Ivoire semble se confondre avec l'essor de ses productions et de ses exportations, au mépris des aléas des marchés mondiaux et des contradictions internes. La froideur des chiffres masque les conflits sociaux ou régionaux, les inégalités et les revendications.

Après 1974, troisième époque du développement ivoirien, l'histoire et la politique reprennent leurs droits avec l'essoufflement d'un mode de développement et l'apparition au grand jour de contradictions auxquelles il faut apporter des réponses urgentes, d'où l'importance que nous accorderons aux discours officiels de l'époque.

Les importantes décisions prises à cette période marquent irrémédiablement un tournant dont il est difficile de rendre compte en termes macro-économiques compte tenu de l'insuffisance des statistiques, s'agissant d'une période trop récente, et des incertitudes sur le devenir de programmes encore en cours de réalisation ou en début de fonctionnement.

I. Conquêtes

René CAILLIÉ, premier européen à pénétrer en pays sénoufo en 1827, découvre une civilisation économiquement avancée, caractérisée par une agriculture relativement diversifiée, un artisanat développé (tissage, travail des métaux...), au sein de laquelle existe le travail salarié et qui, bien qu'essentiellement rurale, bénéficie de structures politiques centralisées dans le cadre de nombreux petits royaumes indépendants (1).

Le pays est malheureusement dévasté par des luttes intestines, le fractionnement politique reflétant le morcellement ethnique. Ces guerres engendrent un continuel trafic de prisonniers vendus comme

(1) R. CAILLIÉ, 1830.

esclaves ou réduits à un esclavage domestique chez le vainqueur. Ces captifs de case sont en nombre très important.

Le mouvement commercial des Mandé qui s'installent progressivement dans le pays, assure une certaine prospérité dans la région de Kong, ville qui connaît un grand rayonnement commercial et dont Binger, en 1889, estimera la population à 15.000 habitants.

Les Mandé font le commerce des produits au contact de la forêt et de la savane. Ils échangent la cola du Ouorodougou contre le sel et les pagnes des régions du Niger, troquant au passage les produits vivriers des Sénoufo : riz, maïs, fonio, ignames. Les voies commerciales suivent à l'Ouest l'axe Séguéla-Odienné-Bougouni-Djenné ; à l'Est Salaga-Groumania-Kong-Bobo-Djenné. Il y a des marchés hebdomadaires à Tiémé, des marchés quotidiens à Tingrela ; l'axe Ouest-Est : Kankan, Odienné, Tom-bougou (Boundiali), Kong, Salaga, est très emprunté. Les Sénoufo perçoivent même quelques taxes sur les marchandises transitant sur leur territoire.

A partir de 1890, les migrations mandé jusqu'alors pacifiquement commerciales, prendront la forme de guerres de conquête qui culmineront avec l'épopée de Samory. L'expansionnisme mandé, d'abord issu de causes internes à la société précoloniale (Yves PERSON parle à ce sujet de révolution dioula (1)), va être stimulé par l'avance des colonnes françaises au Nord, à partir du Sénégal en direction du Niger. Face à cette avance ressentie par Samory comme une concurrence dangereuse à ses propres visées dominatrices, il convenait d'occuper le maximum de terrain.

L'influence de la percée coloniale ne se fera sentir que tardivement. Les esclaves, la gomme, l'ivoire, l'huile de palme, l'or, premiers biens exploités par les marchands européens, se commercialisent dans les régions en contact avec la côte. Les régions de l'intérieur sont moins concernées.

La volonté de la colonisation française d'ouvrir une route commerciale et même une voie ferrée à partir de Dakar jusqu'au Niger, va accélérer le processus de colonisation de la Côte d'Ivoire qui n'avait atteint jusqu'ici que les régions côtières du Sud. La pénétration coloniale sera organisée à partir du Soudan et se heurtera à la résistance de Samory qui conquiert alors la majeure partie du Nord de la Côte d'Ivoire. La « pacification » du pays sénoufo ne

sera pas dirigée contre les habitants mais se traduira par des affrontements contre Samory.

En 1893, Samory fixe sa capitale à Dabakala. Son armée pour les besoins de la lutte pille le pays. Kong est détruite en 1895. Les habitants fuient les massacres et l'esclavage vers le Sud et l'Est où ils ne sont pas toujours accueillis comme des hommes libres.

Les Français, afin de l'encercler, créent des postes militaires qui se développeront par la suite et deviendront les grandes villes du Nord : Touba en 1896, puis Odienné, Boundiali et Boudoukou sont organisées contre Samory en 1897. Kong, Bouna et Dabakala le seront en 1898, Mankono et Séguéla en 1899. L'organisation administrative accompagne la pénétration militaire coloniale.

En 1897, Samory quittera le pays sénoufo vers l'Ouest, entraînant avec lui plus de 50.000 captifs, ne laissant qu'un pays dévasté et ruiné.

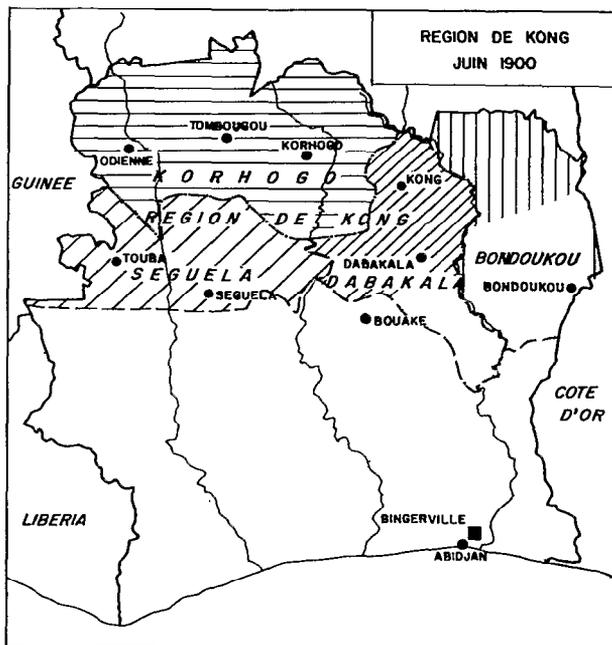
Il est cependant possible de considérer que les conquêtes de Samory auraient pu ouvrir la voie à une ère de prospérité pour le pays sénoufo. Mettant fin aux guerres perpétuelles, il aurait unifié les chefferies en un seul puissant royaume capable de résister à la colonisation. Son action contre les troupes françaises (15 ans de combat) et les troupes anglaises le fait apparaître comme un grand résistant africain.

D'après l'imagerie coloniale, par contre, les Français auraient été accueillis avec enthousiasme par les habitants du Nord. De fait, dès leur arrivée en 1898, les chefs et parmi eux Gbon Coulibaly de Korhogo, se soumettent. Les administrateurs locaux qui se succéderont dans la région jusqu'à l'indépendance ne cesseront de se féliciter de l'esprit de soumission et de la franche collaboration des chefs sénoufo (2). A cause de cette attitude, également à cause du préjugé qui oppose peuples de forêt et peuples de savane au bénéfice de ces derniers (3), mais sans doute essentiellement faute de moyens, le personnel européen sera toujours très faible. En 1899 il ne comprend que 7 officiers dans la région de Kong. En 1901, on en dénombre 7 dans la circonscription du Bandama, moins de 10 dans celle de Dabakala. Et dès 1904, le cercle de Kong passe sous le contrôle de l'administration civile, en 1905 il ne compte que 30 européens pour environ 150.000 habitants répartis sur 60.000 km².

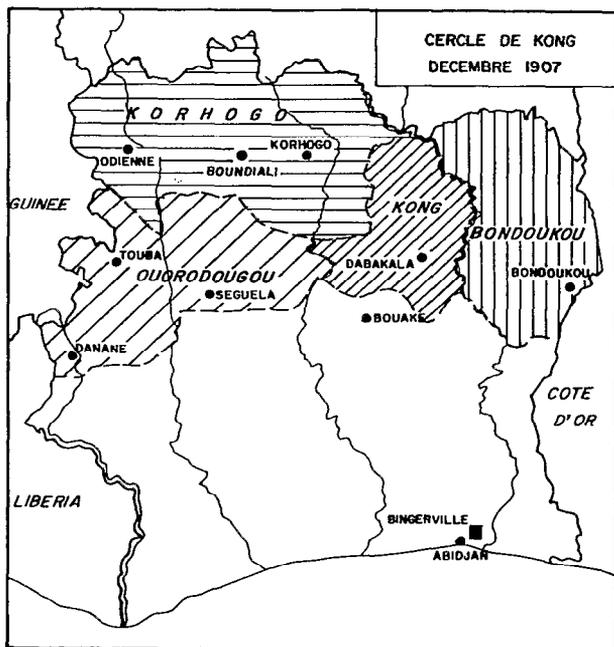
(1) PERSON, 1968.

(2) En pays Lobi, par exemple, rien de tel. De sanglantes opérations de pacification seront menées jusqu'en 1929.

(3) L'image des peuples de savane au pouvoir centralisé, conquérants bâtisseurs d'empires et de villes, s'oppose encore à celle des peuples de forêt sans pouvoir central et sans Histoire. Cette forêt impénétrable qui fait si peur aux colonisateurs était en fait traversée par de vastes mouvements commerciaux qui ont été volontairement ou non, longtemps ignorés par le pouvoir colonial (CHAUVEAU, 1979).



0 64 128 km



--- Limite de cercle

... Limite provisoire

CARTES 1 ET 2

Le Nord de la Côte d'Ivoire relève de la juridiction de Bassam depuis les traités passés entre Binger et les chefs locaux en 1889, qui placent les états de Kong et du Djimini sous la protection du gouvernement de Bassam. Samory sera cependant le seul maître du pays sénoufo jusqu'en 1897, date à laquelle il est forcé de traiter avec les Français et de laisser relire le Nord du pays aux postes du Sud du Soudan dépendant de la juridiction de Kayes. Le cercle de Touba relèvera également de la région Sud du Soudan. Ce rattachement se prolongera jusqu'à ce qu'une relative pacification du pays Baoulé permette de rejoindre la Basse Côte lagunaire du Nord de la Côte d'Ivoire et à la Haute-Volta. Le décret de rattachement prendra effet en 1900 (1) et le territoire du peuple sénoufo sera arbitrairement divisé et placé sous différentes juridictions. Une partie du pays sénoufo restant sous le gouvernement de Kayes.

Korhogo devient le 1^{er} mai 1903 chef-lieu de la circonscription du Bandama et le 1^{er} juin 1903 le chef-lieu de la région de Kong.

II. « Les bienfaits de l'impôt et du commerce »

Les Français arrivent dans un pays ruiné et vide d'hommes. Le cheptel a entièrement disparu, Kong ne compte plus que 100 habitants.

LE REDRESSEMENT

L'heure n'est pas encore à l'exploitation coloniale. Il faut d'abord redresser l'économie et asseoir la domination militaire et administrative. Sur toute la Côte d'Ivoire, l'autorité coloniale n'a alors prise que sur une mince bande côtière autour de quelques comptoirs dans le Sud et dans le Nord, sur les territoires abandonnés par Samory.

Avec la collaboration des populations locales, les Français vont entreprendre un véritable travail de développement régional. La perception de l'impôt ne sera pas immédiate et les aides économiques en matériel et bétail seront conséquentes. Leur première action sera de repeupler le pays. Ils vont dans les régions voisines rappeler et bien souvent libérer les Sénoufo qui avaient fui chez les Baoulé, les Gouro, les Mandé, ou suivi comme esclaves les troupes de Samory. Ils luttent également contre l'esclavage domestique.

Après 1900, Kong enregistre 1.500 nouveaux habitants. Grâce à des importations de bétail du Soudan l'élevage a repris dans le cercle de Korhogo (carte 2), en 1909 on indique la présence de plus de 10.000

(1) Voir carte 1. Les termes région de Kong, cercle de Kong ne correspondent pas à la même délimitation géographique au cours du temps. Dans la mesure du possible un renvoi à la carte correspondante sera donné au cours du texte.

bœufs, près de 11.000 moutons et plus de 11.000 chèvres. La région est vite auto-suffisante en vivres et, en 1912-1913 elle exporte vers la côte 300 tonnes de riz, 4 tonnes de coton, 7 tonnes de caoutchouc, du maïs, des arachides, du beurre de karité et des peaux (LARGATON OUATTARA, 1972).

Les infrastructures accompagnent ce redressement. Le télégraphe qui avait relié Dabakala à Bassam en 1900, relie Korhogo à Bouaké en 1907. Les anciennes routes sont agrandies, d'autres créées ; en 1906 elles sembleront tout à fait suffisantes à l'administrateur Delafosse. Une école ouvre ses portes à Korhogo en 1903, Odienné possédait déjà la sienne depuis 1898. Il existe un tribunal de cercle à Korhogo et à Dabakala dès 1908. Un médecin européen travaillera à Korhogo dès 1905 et en 1911 une campagne de vaccination antivariolique touchera 70.160 personnes.

On peut alors dire que l'économie du Nord est satisfaisante, la région est même bien lotie par rapport au reste du pays en ce qui concerne les infrastructures économiques et sociales. Comme les habitants des autres régions, les habitants du Nord subissent les corvées de portage et l'impôt, ils sont de plus astreints à ravitailler les troupes coloniales aux prises avec les Baoulé (1) et à assurer les liaisons en mettant à disposition des contingents de porteurs. Ils doivent travailler aux routes, ponts et bâtiments. L'exploitation coloniale va réellement commencer avec le développement du commerce.

L'EXPLOITATION COLONIALE ET ADMINISTRATIVE

Dans un premier temps, l'exploitation coloniale est essentiellement commerciale, sans souci de mise en valeur du territoire. La Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire est créée dès 1908, alors que les trois quarts du pays ne sont pas encore « pacifiés ».

Le lieutenant-gouverneur Angoulvant est conscient du problème et, bien qu'il déclare devant l'ensemble des représentants des grosses maisons de commerce le jour de l'inauguration de la Chambre de Commerce située à Bassam : « *N'oublions jamais, Messieurs, que cette colonie est née de l'union féconde du Commerce et de l'Administration* », il amorce le débat qui opposera continuellement l'Administration aux maisons de commerce : « *Échanger rapidement de la marchandise contre du caoutchouc sauvage et de l'huile brute ou des graines, voilà le terme que vous assignez, aujourd'hui comme hier, à votre activité* ;

l'agriculture et l'industrie, ces deux formes supérieures du labour humain sont exclues de vos préoccupations. »

L'Administration essaiera de favoriser les cultures plutôt que les produits de cueillette et de protéger les indigènes contre les exigences proprement esclavagistes des maisons de commerce et plus particulièrement des forestiers, concernant le recrutement de la main-d'œuvre et la livraison de produits. Mais, quand elle agira pour son propre compte et lorsqu'il s'agira de ses intérêts, elle n'aura plus aucun scrupule d'ordre humanitaire ; les commerçants à leur tour s'opposeront.

En 1912, les commerçants de Mankono et de Koroko (Korhogo) se plaignent des recrutements de l'Administration qui empêchent les indigènes de récolter le caoutchouc, de s'occuper de leurs plantations et de satisfaire leurs besoins en portage.

En 1913, c'est une protestation de la Chambre de Commerce devant les pressions que l'Administration exerce sur les habitants du Nord pour qu'ils aillent livrer leur produit à Bouaké : « *abus d'autorité dont les conséquences immédiates seraient la ruine des intermédiaires dioula et la gêne du commerce de la Haute Côte d'Ivoire (2), lequel a des intérêts tout autant défendables que ceux du commerce de Bouaké* » (3).

L'Administration fera concurrence au Commerce en achetant elle-même le riz aux paysans pour les travailleurs du chemin de fer. En fait elle réquisitionnera les produits.

Ces querelles ne cesseront jamais, et, tiraillés entre le Commerce et l'Administration, les habitants du Nord ne sauront à qui se fier, même à court terme, pour le développement de leurs activités. Les décisions sont contradictoires et dépendent des intérêts immédiats des administrateurs ou des commerçants.

Aussi, quand l'administrateur de Korhogo propose d'élargir les plantations de riz pour « amener de l'argent dans son cercle », les commerçants lui répondent : « *si l'argent manque dans le cercle de Korhogo, il n'y a qu'à donner des hommes de ce cercle aux exploitations forestières qui apprécient, à juste titre, la main-d'œuvre de la race Korhogo, très travailleuse* » (4).

Alors que les impôts rentrent sans problème et généralement avant la date d'échéance, les commandants de cercle qui se succèdent dans le Nord sont unanimes à déplorer les mauvais cours d'achat des produits qui rendent très difficiles les prévisions de production et entraînent une réticence à la vente.

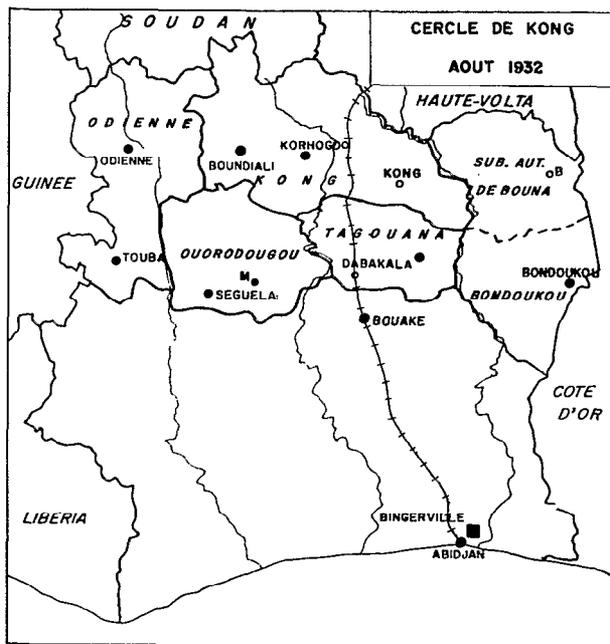
(1) Alors que le Nord est totalement sous domination française, la « pacification » s'étend à l'intérieur du pays. En 1910 la révolte des Abbeys posera beaucoup de problèmes à l'Administration.

(2) La Haute Côte d'Ivoire désigne alors le Nord de la Côte d'Ivoire.

(3) Bulletin de la Chambre de Commerce. Procès verbal du 15-16 janvier 1913.

(4) Bulletin de la Chambre de Commerce 1922.

Le paysan du Nord préfère vendre ses produits sur le marché intérieur plutôt qu'aux prix fixés par l'Administration pour l'exportation. Le lieutenant-gouverneur par intérim Bourguine se demande s'il ne vaut mieux pas encourager la production locale pour le marché intérieur : « *Je reconnais que ce commerce intérieur ne touche que la distribution de la richesse chez les indigènes, mais n'est-ce pas l'un des buts assignés à la colonisation de protéger, d'encourager et développer la vie économique interne des populations autochtones ?* » (1). Les administrateurs se rendent bien compte déjà que les produits vivriers commercialisés sur place rapportent davantage aux paysans que les produits d'exportation comme le coton.



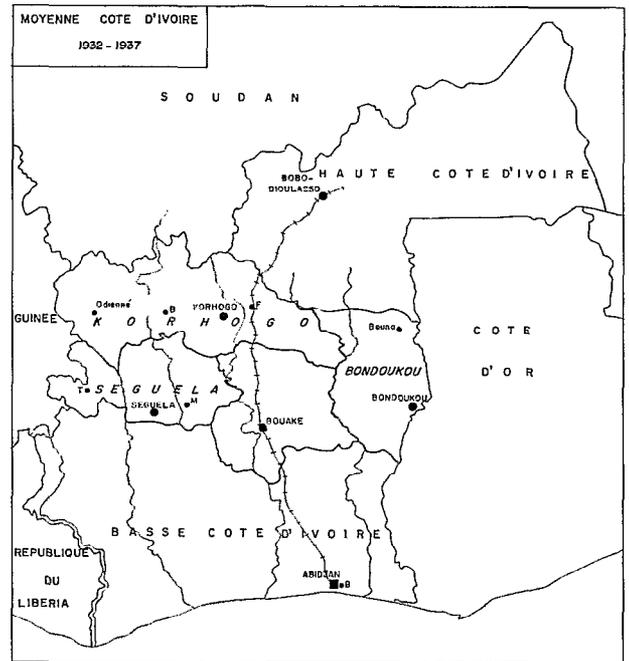
CARTE 3

A Korhogo on est au seuil de la famine en 1929, une révolte éclate à Tigré en 1930, les paysans ne peuvent plus fournir les produits — l'administrateur Lalande pressure le pays. Il sera désavoué par la suite et l'inspecteur des affaires administratives Jacquier, inspectant en 1932 le cercle de Kong (carte 3) déclare (2) :

« Pendant un temps on avait considéré le cercle de Kong un peu comme la « vache à lait » de la colonie à qui l'on pouvait tout demander, vivres et main-d'œuvre.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Avec la crise économique (3) les recrutements de manœuvres ont presque complètement cessé.

Ce genre de problèmes alimentaires ne cessera de se reproduire. En 1933 le commandant du cercle de Korhogo (carte 4), M. Bordarier, écrit à propos de l'insuffisance alimentaire que connaît Boundiali :



CARTE 4

« J'ouvre ici une parenthèse sur la particulière apathie des indigènes de la subdivision de Boundiali qui « se défendent moins » devant les demandes qui leur sont faites (que) les indigènes des autres subdivisions qui mettent de côté soigneusement les quantités de vivres nécessaires pour la soudure, les dérochant soigneusement à toute investigation administrative. »

A nouveau, disette à Boundiali en 1943, expliquée comme suit par l'administrateur en chef des colonies, P. de Gentile : « La disette qui a duré trois mois en 1943 dans la subdivision de Boundiali provient d'un contingent trop élevé de riz qui avait été imposé au cercle (de Korhogo), et par répercussion à Boundiali — les indigènes de cette région pour se procurer le riz à fournir avaient échangé avec le Soudan une partie de leur stock de mil. »

(1) Procès verbal de la Chambre de Commerce du 14 juin 1932.

(2) Archives Nationales de Côte d'Ivoire. Dossier 3039 — VI-27-7.

(3) La crise de 1929 eut de lourdes conséquences dans les colonies.

Ainsi, alors que l'on ne relève pas d'années particulièrement mauvaises pour les cultures et que la qualité des terres et du travail n'est pas en cause, le Nord connaît périodiquement des famines directement imputables aux prélèvements excessifs de l'État colonial.

LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures économiques accompagnent le processus d'exploitation commerciale et l'extension du pouvoir colonial.

Le gouverneur Angoulvant prenant son commandement en 1908 déplore que la majeure partie du pays, échappe encore aux « bienfaits du commerce et de l'impôt ». Pour remédier à cela, il va faire accélérer les travaux du chemin de fer commencés en 1903 à Abidjan, qui n'est alors qu'un minuscule village (1).

Lors du découpage administratif de 1915, le chemin de fer constitue l'axe central de la réorganisation territoriale. Voici comment l'entend Angoulvant (2) :

« ... Les cercles ayant le privilège d'être traversés par la voie ferrée ... devraient être organisés de façon à utiliser au mieux cet instrument économique en dirigeant vers ses stations, par un réseau de routes appropriées, la production des territoires qui l'avoisinent.

« ... Leurs chefs-lieux sont ou seront à 100 km en moyenne les uns des autres (Abidjan tête de ligne, Agboville km 82, Dimbokro km 182, Bouaké km 316, Kangono km 400, Tafiré km 480...). Les postes administratifs secondaires sont tous situés, à l'Est et à l'Ouest sur la grande ligne, au Nord et au Sud sur l'embranchement de l'Ouest, à 50 km environ de chaque grande zone dont le développement commercial serait ainsi assuré grâce aux routes convergeant vers elles... »

La voie ferrée (RAN — Régie Abidjan-Niger) atteindra Bouaké en 1912, Katiola en 1923, Tafiré en 1927, Ferkessédougou en 1928, Bobo-Dioulasso en 1934 et enfin Ouagadougou en 1955 (carte 4).

La région Nord est bien desservie. Un rapport d'inspection du cercle de Kong en 1932 se félicite du très bon état des routes. La subdivision de Ferkessédougou a un réseau routier de 650 km, celle de Korhogo de 545 km et celle de Boundiali de 307 km. Au total pour le cercle, 1.489 km de pistes carrossables.

Beaucoup d'espoirs sont alors mis dans le développement des villes du Nord. Le gouverneur

Antonetti déclare à propos de Ferkessédougou lors des discussions pour le lotissement de la ville (3) : « Je veux créer là une grande ville en éventail, autour d'une grande place, avec un quartier pour chaque race. Je veux ressusciter la vieille et grande ville de Kong et lui redonner la splendeur qu'elle avait avant sa destruction par Samory. »

En 1932, un bureau des douanes est installé à Ferkessédougou. A Boundiali, Odienné et Bouna des postes sont établis pour la perception de différents droits concernant les marchandises introduites en Côte d'Ivoire.

Il faut noter qu'avec la voie ferrée, les activités commerciales se structurent autour de l'axe ferroviaire. Bobo-Dioulasso en 1939 connaît le même volume d'activités commerciales que Bouaké. Cependant on peut s'étonner de ne pas trouver à Ferkessédougou ni à Korhogo d'antennes de grandes maisons de commerce CFAO, SCOA, CICA... (4), ce qui laisse la place aux sociétés commerciales individuelles et aux initiatives des planteurs.

LES PLANTATIONS EUROPÉENNES

La crise de 1929 a été très violemment ressentie dans les colonies. Dès 1927, les cours du cacao chutent, accusant une perte de 75 % vers 1930. Les plantations européennes de cacao, mal gérées sont abandonnées, ce sont les planteurs africains qui continueront cette culture qu'ils pratiquaient déjà depuis 1917.

La contradiction structurelle de l'exploitation coloniale de cette époque éclate : pas d'investissements productifs pour une exploitation commerciale intensive.

Aussi, à partir de 1930 il y a un net effort de mise en valeur du territoire ; le procès-verbal de la réunion de la Chambre de Commerce du 24 février 1935 nous indique la progression des produits de cultures sur les produits spontanés dans les tonnages d'exportation de la colonie.

La chute des productions spontanées exportées, principalement composées de caoutchouc, de glu et d'huile de palme, est due à l'effondrement des cours et également à l'épuisement des ressources naturelles qui entraîne la dégradation de la qualité de ces produits, de ce fait difficilement exportables.

La culture du café, et du cacao, est encouragée par des primes instituées en 1931 pour le café, en 1933 pour le cacao.

(1) Bingerville restera la capitale de Côte d'Ivoire jusqu'en 1933.

(2) « La pacification de la Côte d'Ivoire ». Paris Larose 1916 — cité dans l'Atlas de Côte d'Ivoire.

(3) Bulletin de la Chambre de Commerce d'Abidjan, 1924.

(4) Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest, Société Commerciale de l'Ouest Africain, Compagnie Industrielle de la Côte d'Afrique.

Évolution des tonnages et pourcentages des produits spontanés et de culture dans les exportations (bois exclu)

Année	Productions spontanées		Productions de cultures	
	Tonnes	%	Tonnes	%
1900.....	22.853	99,9	24	0,10
1905.....	17.249	99,82	31	0,18
1925.....	112.337	94,5	6.797	5,5
1930.....	114.198	83	22.530	17
1934.....	58.265	53,5	51.017	46,5

De 1938 à 1945 les produits de cueillette exportés passeront de 24.000 tonnes à 15.000 tonnes et grâce au café et au cacao, les exportations de produits de culture passeront de 67.000 tonnes à 79.000 tonnes.

L'arrivée du chemin de fer à Ferkessédougou en 1928 va donner un grand essor à la ville qui prend une importante avance sur Korhogo pour la création de nouvelles plantations. La crise que connaît alors le cours du cacao, conduit les colons à se tourner vers de nouvelles cultures. Certains choisissent de s'installer dans le Nord pour cultiver le sisal et le kapok.

Les efforts n'ont pas manqué pour mettre le Nord en valeur. Zone de savane ne voulait pas dire zone de pauvreté. Beaucoup d'essais agricoles voient le jour, quelques petites unités industrielles se montent. Les colons européens multiplient leur demande de concessions. En 1932 la réglementation sur les droits fonciers indigènes (1) n'a pas encore eu à jouer dans le Nord, les colons européens y disposent de plus de 12.000 hectares de concessions dont la moitié à titre définitif.

Alors que la crise sévit en Côte d'Ivoire, que les demandes de concessions sur l'ensemble du territoire se ralentissent (2), le Nord semble jouir d'une activité relativement importante. Le rapport d'inspection du Cercle de Kong, établi en 1932 par l'inspecteur des affaires administratives JACQUIER (3) offre une vue optimiste du développement du cercle. Dans la région de Ferkessédougou existent plus de 10.000 hectares de concessions, pour la plupart plantées en sisal et en kapokier — les plantations de sisal sont encouragées par le gouvernement qui offre une prime de 800 F la tonne à l'exportation : la production de la région se monte à 500 tonnes.

Il existe 6 implantations européennes :

— la CACIB (Compagnie Agricole Commerciale et Industrielle de Badikaha) se propose d'exploiter 4.000 hectares essentiellement en sisal.

Une usine de défibrage de sisal fonctionne à plein rendement ainsi qu'une huilerie d'arachide qui épuise la production locale et doit acheter 1.000 tonnes à Banfora ;

— la SACAF (Société Anonyme des Cultures Africaines), a déjà planté des kapokiers sur 300 hectares et s'est fait concéder 1.000 hectares à titre provisoire. Elle possède une scierie et un atelier d'ébénisterie ;

— la Compagnie Financière et Agricole de la Côte d'Ivoire, à Kitanédougou envisage d'exploiter 2.000 hectares dont 600 sont déjà plantés en sisal ;

— Léon Gras à Ferkessédougou a planté 200 hectares de kapokiers ;

— SERVILLE et CHABRAND, auteurs de l'ouvrage « Contribution à l'étude de la culture du kapokier en AOF », ont demandé 400 hectares ;

— André Chiappa à Naniéfonto, dispose de 1.900 hectares à titre provisoire pour planter des kapokiers.

Le premier ouvrage d'hydraulique agricole du Nord apparaît pour une rizière irriguée à Ferké.

A Korhogo les plantations européennes, plus réduites, occupent près de 400 hectares, plusieurs rizeries sont répertoriées également et une usine d'égrenage de coton de l'Association Cotonnière Coloniale fonctionne en permanence. Un groupe mobile d'égrenage de coton circule dans la subdivision d'Odienné.

Une fe me modèle « indigène » est en exploitation dans les environs de Korhogo. Les essais de plantation de sésame et de ricin ont donné lieu à des échecs, mais le commandant de cercle se propose de se livrer à d'autres expérimentations.

A toutes ces plantations, il convient d'ajouter les plantations de kapokiers dites « des chefs de canton » qui, cultivées collectivement au profit de quelques uns tournèrent vite à l'échec.

L'enquête de 1939 sur la production industrielle en AOF et au Togo précise les activités de la CACIB et de la SACAF.

En 1939, la CACIB possède une usine de défibrage de sisal qui produit 318 tonnes et emploie 250 per-

(1) Le décret du 23 octobre 1904 pour l'AOF proclame propriété de l'État français les « terres vacantes et sans maître ». Les terres acquises par les colons et celles dont les autochtones voulaient se voir reconnaître la propriété furent soumises au régime de l'immatriculation dès 1900 en Côte d'Ivoire. Voir SURET-CANALE « Afrique Noire — Père coloniale ». Éditions Sociales.

(2) Les concessions provisoires de moins de 200 hectares passent de 9.682 hectares en 1929 à 3.731 en 1932. La superficie totale des concessions accordées définitivement chaque année tombe de 11.792 hectares en 1929 à 631 en 1933. Voir TIREFORT (1979).

(3) Archives Nationales de Côte d'Ivoire. Dossier 3039 — VI-27-7.

TABLEAU I

Statistique des Éléments constitutifs de la Richesse de la Côte d'Ivoire au 31 décembre 1934

DESIGNATION	HECTARES	PLANTS
a) PEUPELEMENTS NATURELS		
Palmier à Huile	700 000	42 000 000
Arbres à Karité	400 000	24 000 000
Essences à Caoutchouc et à Glu	35 000	2 450 000
Colatiers	200 000	8 600 000
Kapokiers	37 200	3 720 000
TOTAUX.....	1 372 200	80 770 000
b) CULTURES AMÉNAGÉES		
Palmier à Huile	31 034	1 861 440
a) Peuplements aménagés	3 892	233 520
b) Plantations de Palmiers sélectionnés	9 757	975 700
Cocotiers	159 151	152 117 000
Cacaoyers	69 457	70 000 000
Caféiers	4 492	1 492 000
Colatiers	958	958 000
Bananiers	80 075	80 075 000
Cotonniers	6 390	6 390 000
Sisal	2 200	222 000
Kapockiers	134 110	
Arachides	2 000	
Sésames	1 000	
Arbres à Karité		
TOTAUX.....	504 516	
c) CÉRÉALES		
Riz	262 000	
Maïs	247 500	
TOTAUX.....	509 500	

Source: Bulletin de la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire, 1935.

sonnes, une scierie au chiffre d'affaires de 60.000 F qui emploie 60 personnes et une savonnerie qui produit 128 tonnes et emploie 30 personnes.

La SACAF possède une rizerie au chiffre d'affaires de 15.000 F qui emploie 14 personnes, une usine d'égrenage de kapok à la capacité de production de 10 tonnes (elle en produit 7,5 en 1938) qui emploie 17 personnes, une usine de défilage de sisal à la capacité de production de 150 tonnes qui ne produit pas, et enfin, une scierie au chiffre d'affaires de 45.000 F qui emploie 15 personnes.

Le tableau I indique la situation agricole de la Côte d'Ivoire en 1934. La richesse des régions de savane est tout à fait comparable à celle des régions de forêt.

Si les peuplements naturels qui intéressent surtout les commerçants, se trouvent en région de forêt pour 66 % d'entre eux (palmier à huile et colatiers), on constate que l'effort pour la mise en valeur du Nord est important : 45 % des cultures aménagées sont des cultures plus spécifiques aux régions de savane (coton, sisal, kapok, arachides, sésame, karité). De plus, il est raisonnable d'estimer que pour

la majeure partie d'entre elles, les céréales sont produites au Nord.

La différenciation de richesses Nord/Sud n'apparaît pas encore. On trouvera en annexe de cette étude, des tableaux et graphiques illustrant l'évolution des cultures de savane et celle du café et du cacao.

LE PREMIER PROGRAMME ÉCONOMIQUE

Le premier programme économique est celui du gouvernement Reste en 1933. Il s'agit de spécialiser en café, cacao « toutes les régions où c'est possible ». Un effort est prévu pour les arachides dont les semences seront cultivées à Séguéla, Vavoua, Boundiali et la production pour la consommation et l'exportation organisée tout au long de la voie ferrée de Bouaké à Bobo-Dioulasso. La Haute Côte d'Ivoire, c'est-à-dire la Haute-Volta (carte 4), se spécialisera en kapok, le coprah sera récolté entre Bassam et Abidjan. Le coton doit sélectionner ses semences et les terres à meilleur rendement mais aucune poli-

tique précise ne le concerne. Quant au riz, ses rendements sont très mauvais en comparaison avec celui de Madagascar ou d'Indochine, peu d'espoirs reposent sur lui.

Déjà, les pouvoirs publics semblent miser sur le café et le cacao pour mettre en valeur la colonie, mais aucune politique cohérente ne se dégage encore.

On peut alors difficilement parler d'industrie avant la deuxième guerre. Les produits locaux sont commercialisés sur le territoire à un cours très élevé. Le coût d'implantation des industries les rend non concurrentielles. Une tentative est faite du côté des huileries : aussitôt les huileries métropolitaines s'élèvent contre cette concurrence jugée déloyale. La Côte d'Ivoire se doit d'être d'abord un marché qui offre des débouchés aux produits français. Elle ne doit pas concurrencer la métropole par ses productions. Le minimum est fait concernant le traitement de base des produits : égrenage de coton, conditionnement de café, défibrage de sisal, huileries.

Dès 1922, ont été réalisées 4 usines de coton, jugées fort coûteuses, à Dimbokro, Bouaké, Korhogo et Dabakala (1). Mais il semble que l'on s'en désintéressera vite et le gouvernement cède l'exploitation de ces usines à la Chambre de Commerce puis à l'Association Cotonnière Coloniale qui aura bien du mal à assumer cette charge.

On est étonné de constater qu'aucun effort n'est fait pour mettre en valeur des possibilités de production de fibres pour l'industrie textile. Pourtant le marché local existe et même les bases industrielles. L'usine textile de Bouaké, les Établissements Robert Gonfreville, tourne depuis 1922 et a connu de nombreuses et régulières améliorations et extensions.

Alors que la France est une grande importatrice de coton (2), la culture du coton n'est pas encouragée, stagne voire régresse.

De 1935 à 1940 les importations textiles représentent toujours plus de 25 % du total de la valeur des biens importés. Après guerre les seules importations de fil de coton, de couvertures et de tissus imprimés de coton et de sacs d'emballage seront toujours supérieures à 10 % du total des importations.

III. Du travail forcé aux migrations spontanées

Dès le début de la colonisation le recrutement de travailleurs pose des problèmes cruciaux. Nous avons vu les différends qui opposaient les commerçants à l'Administration concernant la réquisition de tra-

vailleurs pour des travaux de portage et pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre des forestiers.

Les régions de savane, le Nord de la Côte d'Ivoire, et surtout la Haute-Volta, devinrent rapidement un réservoir de main-d'œuvre.

Pour la construction du chemin de fer Kayes-Thiès, la Haute-Volta doit fournir en 1922, 6.000 travailleurs renouvelés tous les 6 mois (peu d'entre eux en effet résistaient plus de 6 mois à ce genre de travail) et 2.200 pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire. Le Nord de la Côte d'Ivoire connaîtra ce genre de tribut après l'échec des plantations de sisal et de kapok dans le Nord lorsque tous les efforts économiques seront orientés vers le café et le cacao du Sud.

Plus tard, les plantations coloniales se développent, les cultures d'exportation ont besoin de disposer d'une main-d'œuvre abondante et quasi gratuite qu'il faut détourner de l'attraction de la Gold Coast où elle est mieux payée et ne subit pas de tracasseries administratives. Des migrations massives sont organisées par les colons planteurs de la zone forestière.

Les recrutements administratifs seront pourtant longs à satisfaire les colons. En 1936, l'Administration n'a pas encore légalisé l'établissement du contrat d'un an pour les travailleurs des cercles du Nord, ce manque de garantie pour les employeurs « ne permet pas de faire face aux frais de recrutement de la main-d'œuvre ».

En 1938 le cercle de Moyenne Côte d'Ivoire qui était situé en 1^{re} zone pour la fixation du salaire minimum, est déclassé, passe en 2^e zone et rejoint ainsi les tarifs pratiqués pour la Haute-Volta.

Au travail « volontaire » qui désignait le recrutement administratif, succède le travail « obligatoire », puis devant la pénurie de main-d'œuvre, le travail « forcé » devient la règle. De fait, ces appellations ne reflètent pas de différences fondamentales entre les statuts du travailleur. Il n'y a pas eu réellement proclamation d'une loi sur le travail forcé avant septembre 1939 où est mis en application un décret sur « l'organisation de la nation en temps de guerre ». Les modalités de recrutement sont laissées à l'appréciation des administrateurs.

Laurent GBAGBO cite une note de 1942 sur les ressources en main-d'œuvre de l'Afrique Occidentale Française (3). Le gouverneur Deschamps fait le point sur les possibilités de recrutement de l'administration. Il avance l'énorme chiffre de 2.246.837 recrutables, ce qui ne semble guère réaliste bien que la

(1) Un rapport de 1916 sur la situation du colon en Côte d'Ivoire signalait déjà 2 usines à vapeur à Dimbokro et à Bouaké et 5 usines à bras à Yamoussoukro, Dabakala, Korhogo, Bondoukou et Séguéla.

(2) En 1922, la France consomme 220.000 tonnes de coton dont 90 % proviennent des États-Unis.

(3) Laurent GBAGBO, 1979 : p. 38 et suivantes.

Haute-Volta, alors Haute Côte d'Ivoire (1) soit incluse dans ces chiffres (2). Par contre, les répartitions par région sont très significatives. La Moyenne et la Haute Côte d'Ivoire peuvent fournir 73 % des manœuvres, les régions desservies par le chemin de fer 41 %. Les régions forestières ne fourniraient que 15 % du total.

Les violentes attaques menées contre le gouffre financier que représente alors l'Office du Niger, auront principalement pour but de sauvegarder la main-d'œuvre mossi pour les besoins de la Basse Côte, en empêchant son utilisation pour la mise en valeur de la vallée du Niger.

La seconde guerre mondiale accentue l'exploitation coloniale et impose l'utilisation maximum des ressources d'Outre-Mer. Les plantations doivent accroître leur rendement pour soutenir l'économie de guerre.

L'Administration favorise alors le développement des plantations de la zone forestière. Le ravitaillement général pendant la guerre s'est engagé à acheter ferme les produits suivants : cacao, café, arachide, palmiste, huile de palme.

L'Administration locale redouble d'efforts pour fournir la main-d'œuvre aux entreprises privées de la colonie. Les produits (3) sont exportés sur la métropole d'abord, puis sur l'Algérie quand prendra ses fonctions le gouverneur Latrille, nommé par le Commissaire aux Colonies du gouvernement gaulliste d'Alger.

Le cercle de Korhogo devait alors fournir 6.000 manœuvres tous les 6 mois pour les plantations de basse côte, en sus des charges militaires et des charges de travaux courants.

En 1944, P. de GENTILE, inspecteur des Affaires Administratives de la Moyenne Côte d'Ivoire fournit un rapport étonnant (4) sur lequel il convient de s'arrêter, sur la situation du cercle de Korhogo, qui comprend alors les subdivisions de Korhogo, Ferkessedougou, Boundiali et Odienné (carte 4).

Les charges que supportent le cercle sont bien différenciées : charges fiscales, militaires, de travaux, de cultures ou de cueillette, de main-d'œuvre :

— les « charges fiscales » n'ont pas tout à fait quadruplé de 1933 à 1944. Elles varient de 57 F à Odienné à 74 F à Korhogo et Ferkessedougou. A Boundiali la souscription à l'Emprunt africain et la souscription pour la Résistance a été de 4.012.670 F soit 100 F par personne imposable (« ce chiffre aurait été adopté d'enthousiasme par chefs et notables à

la suite d'un éloquent exposé du chef de subdivision ») ce qui porte la contribution fiscale de Boundiali à 8.346.220 F sans compter les impôts qui ne frappent pas tout le monde. M. de Gentile s'inquiète : cette subdivision ayant déjà tant donné pourra-t-elle s'acquitter des impôts de cette année ?

— les charges militaires — 295 prisonniers et 1.615 combattants sont à porter au mérite du cercle. M. de Gentile calcule un manque à gagner, du fait de l'absence de 1.810 hommes valides, de 540 tonnes de riz, 360 tonnes de maïs et 360 tonnes de mil ;

— les charges de travaux (routes, travaux forestiers, ouvrages divers) : les ressortissants du cercle de Korhogo ont fourni 223.020 journées de travail ;

— les charges de culture et de cueillette — produits destinés à l'approvisionnement de la Basse Côte : 3.200 tonnes de riz, 790 tonnes de mil, 505 tonnes de maïs, 60 tonnes de caoutchouc, 900 ha de coton à cultiver et fourniture de bétail et volailles à des tarifs « administratifs ».

M. de Gentile raisonne en valeur travail et effectue ses calculs : soit une production de 450 kg de riz à l'hectare et 150 journées de travail nécessaires par hectare de riz, on obtient 1.066.500 journées. Pour le mil et le maïs cultivés sur le même champ on a une production moyenne de 500 kg de mil à l'hectare et le travail nécessaire est de 100 journées par hectare = 158.000 journées. Il faut 10 jours pour récolter 1 kg de caoutchouc : 600.000 journées, et, l'hectare de coton réclamant 100 jours de travail : 90.000 journées. Le manque à gagner sur les volailles et le bétail fournis n'est pas calculé ;

— les charges de main-d'œuvre. Le cercle de Korhogo doit fournir 6.000 manœuvres tous les 6 mois aux plantations de Basse Côte. Chaque manœuvre, dans le meilleur des cas, est absent de chez lui 200 jours par an. Soit une perte de 2.400.000 journées par an. M. de Gentile transforme cette fois les journées en tonnes de riz et trouve que 6.000 tonnes ne seront pas produites du fait de ces départs.

Si nous allons jusqu'au bout de ces calculs nous obtenons, en journées de travail :

223.020	pour les travaux
1.066.500	pour le riz
158.000	pour maïs et mil
600.000	pour le caoutchouc
90.000	pour le coton
2.400.000	pour la main-d'œuvre
4.537.520	

(1) Voir carte n° 4. Les statistiques ne distingueront vraiment la Haute-Volta de la Côte d'Ivoire qu'à partir de 1951.

(2) Le rattachement de la Haute-Volta à la Côte d'Ivoire, lui faisant perdre son statut de territoire autonome, a accéléré les recrutements de travailleurs originaires de Haute-Volta. Ce fut l'annexion du réservoir de main-d'œuvre au seul service de la Basse Côte.

(3) Pendant une période le café et le cacao seront achetés par l'Administration et brûlés.

(4) Archives Nationales de Côte d'Ivoire. Dossier 3039 — V-45-36/499.

En considérant qu'une année de travail comporte 295 jours (1), coefficient que retient M. de Gentile, on trouve que ces obligations exigent 15.381 hommes valides, ajoutés aux hommes réclamés pour les charges militaires, ce sont 17.191 hommes dont doit se priver le cercle.

On imagine les conséquences sur l'économie du cercle. La population recensée est alors de 371.883 habitants. Les démographes estiment pour une population de ce type, africaine et agricole, que le pourcentage d'hommes valides ne dépasse pas 20 % (2).

La ponction est énorme. Près d'un homme valide sur quatre est détourné du circuit économique local. Bien sûr, les enfants et les femmes font également partie de la population active, cependant ce qui est réclamé par l'administration coloniale c'est bien l'équivalent en travail d'un homme valide sur quatre, même si femmes et enfants travaillent. Et nous ne tenons pas compte ici des charges fiscales qui doivent absorber la quasi-totalité des « salaires » et des produits des ventes-réquisitions.

Les autres régions de Côte d'Ivoire ont également été touchées mais aucune n'a subi d'aussi fortes ponctions et surtout une organisation aussi massive des migrations. Surtout, pour les autres régions, la mise en valeur du territoire s'effectue sur place, il n'y a pas fuite des produits ni de la main-d'œuvre vers l'extérieur.

Bien sûr les planteurs africains des régions forestières subissent également de lourdes charges en main-d'œuvre et supportent d'énormes brimades discriminatoires par rapport aux planteurs européens. Mais c'est bien leur région qui est mise en valeur et malgré tout, les plantations africaines se développent rapidement, une couche de planteurs africaine est bien implantée et s'organise en syndicat — c'est « la course à la terre », chacun organise sa plantation.

En région forestière le travail forcé s'avère contraire à la logique du développement du pays. Chaque travailleur peut gagner beaucoup plus en créant sa propre plantation de café et de cacao et être compétitif, dès lors qu'est réglé le problème d'accès à la main-d'œuvre, par rapport au planteur européen. Un administrateur (3) résume bien la situation :

« On ne saurait concevoir le travail forcé pour des buts d'intérêts privés. Il y a quelque contradiction entre la politique de sauvegarde de la race et le travail forcé généralisé. »

Alors que l'immense majorité des plantations de café et de cacao appartient à des planteurs ivoiriens, ceux-ci ne bénéficient naturellement d'aucune réquisition de main-d'œuvre mais en sont parfois eux-mêmes victimes.

La campagne 1944-1945 fournit les statistiques suivantes

Plantations	Café (tonnes)	Cacao (tonnes)
Colons.....	6.663	1.638
Africains.....	32.049	31.395
TOTAL.....	38.712	33.033

Les africains, malgré la situation discriminatoire, fournissent 95 % de la production totale de cacao et 83 % de la production totale de café.

Cette contradiction et la combativité du syndicat des planteurs africains qui trouvera son prolongement politique dans le Rassemblement Démocratique Africain, conduisent le 11 avril 1946 à la loi Houphouët-Boigny qui abolit le travail forcé.

Le syndicat agricole africain organise dès sa création en 1944 le recrutement de travailleurs libres à des salaires nettement supérieurs à ceux des travailleurs forcés. Son président Houphouët-Boigny obtiendra lors d'une tournée dans le Nord, 1.500 manœuvres volontaires en 2 jours par l'intermédiaire de Gbon Coulibaly et 3.500 par l'intermédiaire du Moro Naba de Haute-Volta (4), ces chiffres s'ajoutant pour les habitants du Nord au recrutement déjà effectué par l'Administration : 6.500 fournis par Gbon Coulibaly, 30.000 fournis par le Moro Naba. Ainsi, les ivoiriens, comme les colons et l'Administration, organisent pour leur compte les migrations Nord-Sud.

L'abolition de travail forcé en 1946 va permettre l'intensification des cultures forestières et une accélération des migrations organisées des zones du Nord définitivement vouées à leur sort de réservoir de main-d'œuvre pour les zones de plantation.

(1) Jacqueline PELTRE-WURTZ dans son étude sur « l'Influence d'une société de développement sur le milieu paysan », O.R.S.T.O.M., 1979 détermine des temps de travaux de cet ordre, les femmes compte tenu du travail ménager dépassent les 300 jours. Et ce n'est plus l'époque coloniale !

(2) 50 % de moins de 15 ans, 7 % de vieillards, 23 % de femmes — ce calcul ne prétend pas être une démonstration scientifique, il donne juste un ordre de grandeur.

(3) Cité par CHAUVEAU et RICHARD, 1978.

(4) Voir le « rapport DAMAS », 1965.

Les travailleurs qui s'enfuyaient et se cachaient pour éviter le travail forcé ne vont plus hésiter à se présenter à l'embauche.

L'abolition du travail forcé ne va pas, bien au contraire, réduire les migrations vers le Sud — l'augmentation est même sensible, de l'ordre de 20 %, semble-t-il.

En effet, le 13 janvier 1947, le gouverneur Latrille déclare devant le Conseil général : « 42.000 travailleurs s'étaient embauchés librement pour participer à la vie économique du territoire, alors qu'en début de 1946, on ne comptait que 35.000 recrutés administratifs » (1).

Cette augmentation de recrutement est directement liée à l'essor du développement des plantations de café et de cacao — l'après-guerre verra la Côte d'Ivoire tirer régulièrement plus de 75 % de ses richesses d'exportation de la culture du café et du cacao.

Le développement de la production du café et du cacao est également lié à la volonté de la France de mettre enfin en valeur les productions de ses colonies, et pour cela de spécialiser chacune d'elles. La Côte d'Ivoire sera spécialisée en café et en cacao, le Mali (ex-Soudan français) en coton... Le gouverneur Latrille favorisera enfin délibérément les plantations africaines, plus susceptibles que les plantations européennes d'assurer l'essor économique du pays.

Le problème de la main-d'œuvre reste crucial. La Chambre d'Agriculture devant ce problème, crée en 1946 un comité expérimental pour la mécanisation des cultures, mais il est dissout en 1952 pour cause d'échec ; en effet les écarts entre plants de café et de cacao ne sont pas conçus pour un travail mécanisé, les machines ne peuvent circuler. Il aurait fallu déplanter tous les arbustes et recommencer de nouvelles plantations, chose irréaliste pour la multitude de petits planteurs.

TABLEAU II
Les activités du SIAMO

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1 : Nombre d'hommes recrutés par les entrepreneurs eux-mêmes dont les frais sont pris en charge par le SIAMO	50 017	12 513	4 994	6 664	14 835	5 549	3 163	3 411	1 836
2 : Nombre d'hommes recrutés par les centres SIAMO		27 347	19 936	22 122	12 732	15 037	14 267	17 329	23 030
3 : Nombre total d'hommes dont le recrutement et l'acheminement a été financé par le SIAMO	50 017	39 860	24 930	28 786	27 567	20 586	17 430	20 740	24 866

Extraits de DECLÈRES : Problème de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire et ses solutions. Cité par L. GBAGBO (1979).

L'administration favorise la descente des travailleurs. Elle assure des subventions spéciales à la RAN pour permettre aux travailleurs de rejoindre gratuitement par le train la zone forestière.

Mais cette charge est vite estimée trop lourde — en 1950, 15 millions étaient inscrits au budget à cette fin.

Aussi les employeurs de Côte d'Ivoire vont organiser le SIAMO, Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre. Au transport gratuit par train, s'ajoutera le transport gratuit par route. Le financement se fera grâce à des taxes prélevées sur les exportations. Les comptes spéciaux des fonds café et cacao, puis en 1955, les Caisses de Stabilisation des Prix du café et du cacao vont reverser chaque année au SIAMO des sommes repré-

sentant environ 10 % du total des montants redistribués.

En 1960 avec l'indépendance, l'organisation des migrations est réglée d'après les accords signés entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et le gouvernement de la Haute-Volta. Les courants de migrations sont établis et persistent jusqu'alors malgré le grand nombre de migrants qui se fixent sur leur lieu de travail.

La possibilité pour les manœuvres migrants d'organiser leur propre plantation en forêt renforce le courant migratoire de la savane vers la forêt. L'exode rural, l'attrait de la ville, contribueront également à dépeupler la savane.

En 1975, on estimait le nombre de ressortissants voltaïques en Côte d'Ivoire à 726.000.

(1) Cité par Laurent GBAGBO, 1979.

IV. Priorité au café et au cacao

LA SPÉCIALISATION DES COLONIES

La conférence économique de Dakar fixe pour chaque pays de l'AOF et Togo (Sénégal, Mauritanie, Guinée, Niger, Soudan, Côte d'Ivoire, Dahomey et le Togo) les tonnages à exporter pour la campagne 1945-1946. Chaque pays doit ainsi se spécialiser. La Côte d'Ivoire doit se consacrer au café-cacao. En tonnage sa participation n'est pas particulièrement lourde (97.350 tonnes sur 640.987, bois non compris, soit près de 15 %).

TABLEAU III

Répartition des exportations fixées par pays de l'AOF-campagne 45-46

PRODUIT	TONNAGE TOTAL	TONNAGE DEMANDE A LA COTE D'IVOIRE		TONNAGE DEMANDE AUX PAYS SPECIALISES (autre que C. I.)	
	(T)		%	(T)	%
Arachides	427 900	2 000	0,5	Sénégal 400 000	93
Palmiste	75 000	7 000	9	Dahomey 40 000	53
				Guinée 16 000	21
Puile de palme	17 300	5 000	29	Dahomey 11 000	64
Beurre de karité	12 450	3 000	24	Soudan 8 500	67
Amandes karité	9 300	3 500	38	Soudan 5 000	54
Coprah	3 700	-	-	Togo 2 500	68
Sésame	2 000	1 000	50	Guinée 1 000	50
Graine de coton	6 500	2 500	38	Togo 3 000	46
Graine de ricin	1 500	-	-	Dahomey 1 200	80
Cacao	37 900	35 500	94	Togo 2 400	6
Café	36 900	35 000	95	Togo 1 300	3
Sisal	abandon	-	-	Guinée 500	
Coton	5 200	1 500	29	Togo 1 500	29
				Dahomey 1 500	29
Kapock	650	50	8	Soudan 400	61
Caoutchouc	4 687	1 300	28	Guinée 1 900	41
				Sénégal 1 300	28
TONNAGE TOTAL	640 987	97 350	15		

Calculs effectués à partir du Bulletin n° 49 de la Chambre de Commerce.

La culture de l'arachide qui, en 1946, représente en valeur 61 % des exportations de l'AOF est négligée en Côte d'Ivoire pour être confiée au Sénégal. Le karité va au Soudan. Les autres oléagineux, produits du palmier, graine de coton et de ricin sont l'apanage du Togo et du Dahomey, le sésame est équitablement partagé entre Côte d'Ivoire et Guinée.

Le fait que la Haute-Volta soit alors rattachée à la Côte d'Ivoire, spécialisée en café et en cacao, a sans doute été pour beaucoup dans l'abandon des cultures de savanes propres à la Haute-Volta et dans lesquelles elle réussissait honorablement : karité, arachides, coton. Cette dépendance envers la Basse Côte aura été fatale à l'économie de savane et l'une

de ses conséquences sera une fois de plus l'accélération de la migration de la main-d'œuvre vers le Sud.

C'est à cette époque que l'on peut dater le début du développement économique ivoirien. C'est aussi l'époque où Dakar, capitale de l'AOF, n'est plus la seule ville à recevoir la quasi-totalité des investissements de la métropole, aberration de la politique coloniale d'avant-guerre.

Dakar moins favorisée, les cours du café et du cacao rivalisant avec ceux de l'arachide, la Côte d'Ivoire va peu à peu se hisser au premier rang des pays africains francophones.

PAS DE FIDES POUR LE NORD

Désormais la France planifie le développement de ses colonies. En étudiant la répartition de ses investissements en Côte d'Ivoire, à travers les différents Plans de développement et l'utilisation des Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES), des Fonds d'Équipement Rural et de Développement Économique et Social (FERDES), des Fonds routiers..., nous disposons d'éléments financiers pour comprendre comment se structure l'espace économique ivoirien.

Le Plan de développement de 1947 prévoit 7 milliards de dépenses. Les engagements financiers dépendent des crédits que la Métropole met à la disposition de l'AOF par l'intermédiaire du FIDES.

Le plan de développement économique de la Côte d'Ivoire met l'accent sur les infrastructures, le chapitre transport et les projets de réalisation du port absorbent près de 85 % des engagements financiers du Plan.

Le développement de l'agriculture ne trouve donc pas un grand appui financier. Cependant si les projets d'investissement pour le café, le cacao, le palmier et le bois, projets concernant exclusivement les zones forestières, recueillent 15 % des engage-

TABLEAU IV

Les projets d'investissement du Plan de développement 1947

	Total en milliers de F.CFA	Part estimée de la région du Nord
Cacao	343.984	0 %
Café	223.400	0 %
Palmier	244.170	0 %
Karité	9.040	100 %
Produits vivriers	38.000	50 %
Modernisation des cultures	35.000	50 %
Bois	159.350	0 %
Élevage	117.880	75 %
Mines	5.800	30 %
Transports	5.493.000	35 %
Port	1.079.000	0 %
TOTAL	7.748.624	26 %

ments, la zone de savane recueille à peine plus de 1 % avec un programme d'extension de la culture du karité et la majeure partie du programme d'élevage.

L'industrie du textile est à peine mentionnée. On fait appel aux investissements privés pour créer des usines de traitement de karité, de défibrage de sisal, de traitement de corps gras.

Ce pourcentage, 26 %, n'est pas négligeable mais non significatif. Il est surtout gonflé par le fait qu'il comprend les aménagements routiers et ferroviaires qui relient le Sud au Nord, et qui sont donc imputables également au Sud.

C'est une période où s'amorcent les grandes plantations de palmier à huile et se confirme la vocation de la Côte d'Ivoire comme exportateur de café et de cacao. Il faut satisfaire les besoins en matières premières de la métropole : « *Tel qu'il est présenté, le Plan ne promet pas de miracles. Sa seule ambition est de contribuer à la mise en valeur de toutes les ressources de la colonie, dans l'intérêt de la France et dans son intérêt propre.* »

Dans l'intérêt de la France il faut exporter des corps gras — un programme karité est lancé dans le Nord. Il s'annonce d'emblée difficile à réaliser. Produit de cueillette, le karité s'accommode mal des besoins industriels à grande échelle. Pourtant entre Sinématiali et Korhogo une plantation d'essai de 150.000 ha est envisagée ! Dans 30 ans, les délais de rendement sont très longs, on espère une récolte annuelle de 50.000 tonnes de produit. Les paysans sont réticents devant cette culture : « *La difficulté principale est d'arriver à vaincre cette croyance tenace qui veut que le malheur frappe celui qui plante un arbre.* » Les prix d'achat de l'arachide, autre produit de traite, étant jugés trop bas par le planificateur lui-même, il est permis d'espérer que le paysan,

obligé de se tourner vers le karité, vaincra sa répugnance. La station agricole de Ferkessedougou entretient des pépinières de plants de karité. On crée une prime à la plantation et à l'entretien.

Pour le sisal, les projets sont également grandioses. Après une apogée en 1934, le sisal est tombé en désuétude, pour reprendre un peu d'activité pendant la guerre où, les importations de sac d'emballage étant suspendues, il a bien fallu remédier à la demande intérieure. D'énormes incendies dus à des feux de brousse ont détruit les plantations de la CACIB, pendant la guerre — plantations qui s'étendaient sur 2.000 ha — la plupart des plantations d'avant-guerre ont été abandonnées, le sisal ivoirien ne pouvait être concurrentiel sur le marché mondial. La culture du sisal est complexe, la production doit être traitée sur les lieux de récolte, les installations de défibrage sont onéreuses et, pour être rentables, les tailles des exploitations doivent être importantes. Les paysans du Nord laisseront donc aux européens le soin de reprendre cette production que réclame chaudement la métropole à ses colonies de l'AOF.

Un projet de 100.000 ha de part et d'autre de la voie ferrée est envisagé, mais il y a un problème de financement et le matériel pour l'usinage correspondant au traitement de la production de 1.000 ha (rendement escompté 500 kg/ha) coûte au minimum 14 millions.

Bien que les cours pratiqués localement soient déjà de 50 % supérieurs à ceux pratiqués sur les marchés mondiaux, l'objectif fixé est de 3.000 tonnes dans les 5 ans à venir.

En 1947 voici comment se présentait l'exploitation de sisal : 7 plantations européennes, plus ou moins abandonnées, plus ou moins rentables.

Les plantations de Sisal en 1947

Plantations	Superficie cultivée	Superficie récoltée	rendement actuel	Production	Possibilité de production en 1951
LEGER à KATIOLA					
Exploitation arrêtée	670	570	225	250	900
LEBENT à BOUAKE	55	55	100	5	75
CACIB à BADIHAKA					
Exploitation arrêtée	1.200	150	-	?	1.500
SACAF					
Abandonnée depuis 1941	453	-	-	?	300
Société des cultures					
DIAKANDAPE	1.440	900	400	230	370
DESTRE	130	100	510	50	75
PAULAIN-VALTEAU		165	300	50	70
TOTAL	?	1940	?	485	3.290

Malheureusement les efforts de remise en route resteront lettre morte pour la plupart.

A partir de 1948 la CACIB mettra 70 ha par an en exploitation. En 1950 sur 160 ha elle ne produira que 40 tonnes.

Le kapok subit le contre-coup de la faveur dont jouit le sisal. Il existe alors à Korhogo 2.000 ha de plantations européennes, mais le kapok est avant tout un produit de cueillette et les rendements des plantations sont jugés inintéressants — l'objectif fixé est néanmoins de 200 à 250 tonnes.

Les exportations de sisal et de kapok ne cesseront de décroître pour devenir quasi nulles dès 1960 (1).

Alors que l'on continue des recherches pour développer des plants destinés au textile, sisal, kapok, « dah et fibre de piassava », et même banane, le classique coton manque à l'appel.

Le coton est longuement évoqué mais aucun projet ne lui est lié. Le ton est désenchanté :

« Pour mémoire, l'avenir si limité de la culture cotonnière en Côte d'Ivoire ne permet de faire aucune prévision en ce qui concerne les graines de cotons. »

Pour le coton fibre, l'avenir est également sombre, en 1946 les usines traitaient 157 tonnes de fibres (en 1947, 137 tonnes). Les usines textiles sont à peine citées sinon pour signaler que, pour 1948 l'usine Gonfreville disposera difficilement des 350 tonnes de coton-fibre qu'elle peut traiter. Le Plan demande sans conviction une subvention de recherches à l'IRCT : *« Les usines d'égrenage ont une capacité de traitement bien supérieure à la production actuelle de coton brut. Il n'y a pas lieu dans la décade 1946-1956 de prévoir leur extension. De même l'industrie textile proprement dite est suffisamment équipée en regard de la production des 10 prochaines années. »*

Pourquoi cet abandon sans appel? Les raisons climatiques et phytosanitaires, les variétés s'acclimatent mal, ne semblent pas seules en cause.

Des raisons « psychologiques » (concernant les ivoiriens et non le planificateur...) sont avancées : *« La culture du coton a mauvaise réputation : l'expérience de la Haute-Volta n'est pas encore oubliée — la défaveur qui s'attache aux cultures autrefois obligatoires persiste. »*

Des raisons économiques : le coton rapporte peu — pour la campagne 1944/1945 un hectare rapporte 500 F, contre 8.000 F, pour un hectare d'igname et de 8.000 à 10.000 francs pour un hectare de tabac.

La consommation locale (autoconsommation) est trop importante (60 % en 1945), le coton est rare sur le marché. On ne sait pas trop si ce sont les prix élevés pratiqués par l'usine Gonfreville qui poussent

les paysans à se vêtir eux-mêmes ou si c'est le peu de coton disponible qui rend l'industrie textile si peu performante.

Enfin dernier argument, *« Il faut bien reconnaître que le coton, contrairement aux autres produits, n'est d'aucun secours lors des disettes »* (les disettes contiennent donc dans le Nord...).

Explications certes intéressantes, mais il semble qu'il aurait été alors plus logique d'évoquer le choix de la France de spécialiser d'autres colonies en coton et de confier à la Côte d'Ivoire des objectifs de production destinés exclusivement à l'exportation dans des domaines précis : café, cacao, corps gras (palme, karité).

Distribution de plants et primes de plantation pour le café et le cacao se poursuivent.

Le mouvement est amorcé, la forêt est mise en valeur et la part du café et du cacao dans les exportations ivoiriennes atteint 92 % en 1954 et ne redescendra en dessous de 80 % qu'à l'indépendance (?).

Sisal, kapok, karité, sésame sont désormais des cultures abandonnées. Les migrations Nord-Sud continuent. Aucun effort d'infrastructures n'est entrepris dans le Nord.

Un premier bilan des projets financés par le Fonds d'Équipement Rural et de Développement Économique et Social (FERDES) apparaît dans « l'Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire » couvrant la période 1947-1958 (3). Ce fonds se propose d'aider financièrement les collectivités rurales. Au 23 juin 1958, 18 tranches ont été versées pour un montant total de 1.367,1 millions de francs. La région Nord (alors composée des cercles de Katiola, de Korhogo, d'Odienné et de Séguéla), recueille seulement 263,1 millions, soit 19 % du total des montants versés, pour financer les 157 projets approuvés par le Fonds. Ces 157 projets représentent pourtant le quart des projets du FERDES en Côte d'Ivoire.

En matière de Fonds routier, le Nord est encore plus mal loti. Aucune rubrique ne le concerne dans le premier programme (1953-1957) de 2 milliards. On peut seulement noter dans le 2^e programme de 2,95 milliards, (1957-1961) un crédit de 40 millions pour la réalisation du tronçon Yamoussoukro, Bouaké, Katiola.

Cette injustice, le Nord compte 995.000 habitants en 1956, soit 30 % de la population ivoirienne alors estimée à 3.240.000 habitants, se poursuit. Le handicap en infrastructures du Nord s'aggrave.

(1) Voir tableaux et graphiques en annexe.

(2) Voir tableaux et graphiques en annexe.

(3) République de Côte d'Ivoire, 1960.

Le 3^e Plan quadriennal de développement économique et social 1958-1962 marque le lancement de grands programmes de plantation de palmier à huile, de cocotier et d'hévéa et consacre la suprématie économique d'Abidjan. De 1947 à 1956, les investissements publics pour Abidjan se sont élevés à 6.300 millions de F.CFA, bien plus que le montant du budget local sur la même période (5.135 millions).

En 1956, les revenus agricoles, auto-consommation non comprise, sont ainsi répartis en Côte d'Ivoire :

Est : 100.000 F par an pour une famille de 8 enfants. Le budget de cette famille se décompose ainsi :

35 %	alimentation
20 %	mobilier, objets ménagers
7 %	main-d'œuvre
8 %	construction
12 %	impôts et taxes
18 %	cérémonies, dépenses diverses.

Ouest : 50.000 F.

La décomposition du budget est très semblable à celle du paysan de l'Est mais le montant étant plus faible, il consacre 24 % de ses revenus monétaires aux impôts et ne paie pas de main-d'œuvre.

Centre : 25.000 F.

essentiellement dépensés en impôts, en achat de mobilier et en construction.

Nord : 15.000 F.

presque essentiellement consacrés aux impôts et taxes

On note donc une variabilité des revenus de 1 à 7. Le rédacteur note cependant : « *Les différences d'ordre climatique n'expliquent pas entièrement une telle diversité car la culture irriguée du riz (1), par exemple, est de nature à fournir un revenu par hectare presque aussi élevé que la culture du café et du cacao.* »

Si c'est l'enthousiasme devant l'essor pris par les cultures de café et de cacao, on ne souffle mot des cultures des régions de savanes. Plus une seule ligne sur le sisal, les graines de sésame ... on évoque une production de karité sans commentaires au registre des exportations, une subvention ridiculement faible au coton.

Pourtant les industries textiles sont alors les premières industries ivoiriennes. Les Ficelleries de Bouaké sont installées depuis 1945. Très vite par manque de sisal local, elles auront recours à l'importation de la totalité de leurs matières premières.

TABLEAU V

Importation de biens en textile naturel en millions de F. CFA

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Fils de coton	20,4	41,6	69,3	109,7	145,1	121,6	102,6	94,5	70,0	55,6
Tissus de coton	223,1	259,0	692,5	970,9	1.632,1	1.381,5	723,2	1.069,7	666,5	565,7
Tissus imprimés coton	126,3	307,5	412,4	506,2	514,2	235,0	455,8	1.375,5	1.208,8	1.286,8
Sac d'emballage	0,2	52,2	110,8	138,0	142,9	431,5	160,8	186,5	258,5	298,7

Une contradiction échappe aux responsables du Plan : les usines ne tournent pas à pleine capacité alors que les importations de biens en coton augmentent régulièrement (tabl. V et VI).

Les projets d'investissement pour la période 1958-1962 ne changeront en rien cette tendance.

Pour les cultures industrielles, café et cacao absorbent 2.040 millions sur les 2.943 consacrés à ce poste. Le coton ne reçoit que 50 millions, le reste va aux nouvelles plantations de forêt : palmier à huile, cocotier, hévéa.

Pour les cultures vivrières cependant, un effort est consenti au développement du riz pluvial qui concerne le Nord pour les 4/5. Par contre pas un sou pour améliorer les routes commerciales du Nord,

tout l'investissement (1.800 millions) va aux pistes de collecte forestière.

Même la production animale, pour laquelle on pouvait penser que les investissements seraient concentrés dans le Nord, s'en détourne. On lance un grand programme de pêche en lagune (280 millions). Seule la ferme de Korhogo est explicitement inscrite avec seulement 15 millions.

La formation et la coopération sont à répartir dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire. La SATMACI gère l'encadrement mais, sur 9 centres prévus, un seul, Boundiali, n'est pas situé en zone forestière. On suppose que le Nord ne reçoit donc que 1/9 de ce qui est inscrit en centres régionaux.

Quant à la production industrielle, elle ne concerne

(1) On estime alors que le riz pluvial permet une récolte de 550 kg à l'hectare, le riz irrigué permet une récolte de 2 tonnes de paddy à l'hectare.

TABLEAU VI
Production des industries textiles locales

	1952	1953	1954	1955	1956
Egrenage de coton (tonnes)			3.500		
Coton fibre traité (tonnes)	480	383	767	700	968
Filature et tissage de coton (tonnes)	500	420	700		
Tissus et filés teints (tonnes)	112	117	499	465	628
Bonneterie de coton (articles)			72.000		1.152.000
Ficelles et cordages de sisal (tonnes)	200	200			400

TABLEAUX VII à X

La répartition régionale des investissements du 3^e plan quadriennal de développement économique et social 1958-1962

TABLEAU VII
Production

	Zone forestière	Zone de savane	Non réparti	TOTAL
Production agricole	4.909	1.236	321	6.466
Production animale	280	15	350	645
Production forestière	442	22	112	576
Coopération/formation	162	11	1.036	1.209
Energie électrique	490			490
Recherche minière			700	700
TOTAL	6.283	1.284	2.519	10.086

TABLEAU VIII
Infrastructure

	Zone forestière	Zone de savane	Non réparti	TOTAL
Etudes			100	100
Port d'Abidjan	1.030			1.030
Routes et ponts	5.080	750	600	6.430
Voies navigables fluvio-lagunaires	510			510
Aéronautique	105	20		125
TOTAL	6.725	770	700	8.195

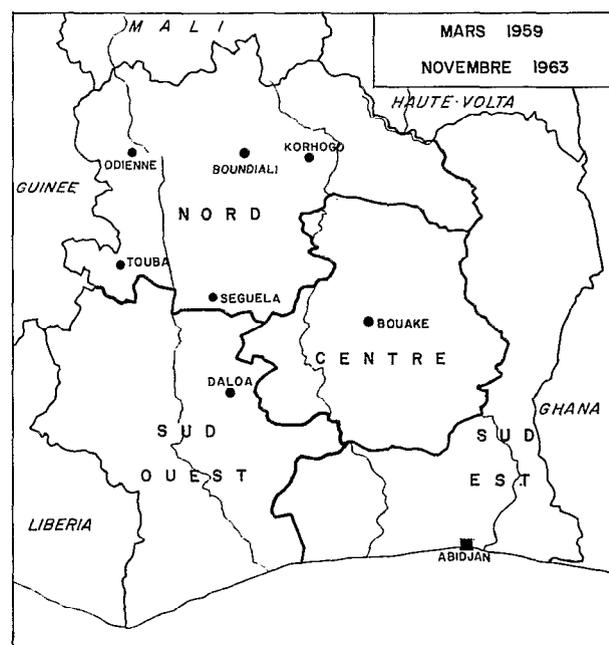
TABLEAU IX
Équipement social

	Zone forestière	Zone de savane	Non réparti	TOTAL
Enseignement primaire secondaire et technique	1.300	305	1.555	3.160
Santé	972	210		1.182
Urbanisme et habitat	800		1.400	2.200
Hydraulique humaine			1.500	1.500
Electrification	82	10	40	132
Services sociaux	11		186	197
TOTAL	3.165	525	4.681	8.437

TABLEAU X
Ensemble

	Zone forestière	Zone de savane	Non répartis	TOTAL
Production	6.283 62%	1.284 13%	2.519 25%	10.086 100%
Infrastructure	6.725 82%	770 9%	700 9%	8.195
Equipement social	3.165 38%	525 6%	4.681 56%	8.371
Recherches			400	400
TOTAL	16.173 60%	2.579 9%	8.300 31%	27.052

CARTE 5



qu'Abidjan pour le programme énergie électrique et il est difficile de répartir les 700 millions de prospection et recherches minières.

En ce qui concerne les infrastructures, l'inégalité est flagrante. Le port d'Abidjan et l'aménagement des voies fluvio-lagunaires absorbent 1.540 millions, une seule route reliant le Nord au Sud est mise en chantier, toutes les autres desservent l'Ouest et l'Est vers Abidjan. 20 millions vont à l'aérodrome de classe C de Korhogo créé en 1953.

Aucun crédit n'est mis à disposition pour desservir les villes du Nord dans le sens Est-Ouest.

En ce qui concerne l'équipement social, la répartition se fait comme suit :

On prévoit la construction d'un lycée mixte à Korhogo et d'un centre d'apprentissage agricole et artisanal à Ferkessedougou.

En matière de santé la circonscription de Korhogo reçoit 210 millions.

600 millions pour l'urbanisme et 800 millions pour l'habitat rural ne sont pas affectés avec précision, pas plus que 1.500 millions en hydraulique humaine. 10 millions sont prévus pour électrifier Korhogo (tabl. IX).

A ces investissements s'ajoutent 400 millions au titre de recherches générales non réparties.

Cependant, un gros programme de 670 millions en marge du Plan est prévu. Le Nord emporte la meilleure part avec 420 millions pour des dispensaires et maternités. Ce programme n'est pas inclus ici.

INDÉPENDANCE ET UNITÉ NATIONALE

L'indépendance va introduire une nouvelle logique de développement. Le jeune gouvernement ivoirien annonce bien sûr sa volonté d'indépendance économique vis-à-vis de l'ancienne métropole, mais un de ses principaux soucis est d'asseoir son pouvoir, et surtout d'éviter les conflits d'ordre ethnique et régional. L'unité nationale passe nécessairement par la garantie d'un minimum de justice dans la répartition des richesses du pays.

Très vite, « les perspectives décennales de développement économique, culturel et social » pour la période 1960-1970 (1), évoquent les inégalités entre régions.

En 1965, ces inégalités sont flagrantes et dangereuses pour l'ordre social. Le tableau XI montre que le revenu intérieur net de l'habitant d'Abidjan est 11 fois supérieur à celui de l'habitant du Nord (2). Si l'on ne tient pas compte de l'autoconsommation et si l'on considère le seul revenu monétaire, « qui permet de mieux apprécier le degré d'intégration des individus dans l'économie moderne », le revenu intérieur net de l'habitant d'Abidjan est alors 37 fois supérieur à celui de l'habitant du Nord (3). Les projections 1970 ne sont guère optimistes puisque l'écart passe seulement de 37 à 33,3.

Au point de vue équipement et infrastructure, le Nord est en 1965 très défavorisé. Le taux de scolarisation n'est que de 15 %, il est de 40 % dans le Centre, de 45 % dans le Sud et de 65 % à Abidjan.

Aussi en 1965, de retour de Ouagadougou, le Président Houphouët-Boigny tient un grand meeting à Korhogo. Il annonce le lancement d'un large programme rizicole.

Parallèlement, une très importante étude de développement socio-économique concernant la région de Korhogo, effectuée par la SEDES et publiée par le Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, est rendue publique : « *La région de Korhogo semble actuellement dans l'impasse à tous les points de vue.* » Il faut envisager « *la solution de rupture (qui) ne peut venir que de l'extérieur.* » La création d'une société d'État est vivement souhaitée. Les actions proposées concernent le riz, le coton (substitution de la variété ALLEN à la variété MONO) et l'élevage, ainsi qu'un programme d'infrastructures et d'actions d'encadrement et d'animation. Il est envisagé des dépenses de l'ordre de 8,2 milliards en investissements et de 6,4 milliards en coûts de fonctionnement, pour la période 1966-1975. On n'en prévoit pas moins d'offrir aux Sénoufos des « perspectives nouvelles » à l'horizon 1975 dans le Sud-Ouest (on commence à parler de San Pedro). « Le gouvernement pourrait alors favoriser ces migrations » (4).

Les problèmes régionaux sont abordés franchement, mais la politique mise en œuvre ne suit pas. Par exemple, les aides agricoles distribuées sous forme de crédit continuent à négliger délibérément le Nord et se consacrent dans leur majorité au soutien des plantations forestières.

Le rapport d'activité de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, exercice 1966 est un témoignage accablant d'une politique d'abandon des régions de

(1) Ministère du Plan (1967).

(2) Il est 5,8 fois supérieur à celui de l'habitant du Centre, et de 4,2 fois supérieur à celui de l'habitant du Sud.

(3) Il est de 8,3 fois dans le Centre et de 5,4 fois dans le Sud, c'est surtout pour le Nord que la différence est accentuée par l'approche monétaire.

(4) République de Côte d'Ivoire, 1965.

TABLEAU XI
Les agrégats régionaux 1965

(En milliards de francs C.F.A. 1965)

	NORD	CENTRE	SUD	ABIDJAN	TOTAL NATIONAL
Produit intérieur brut	15,3	46,5	95,0	91,1	247,9
Produit commercialisé	4,6	33,5	74,7	90,1	202,9
Revenu intérieur net	15,1	40,5	85,3	63,0	203,9
Revenu intérieur net monétaire	4,4	27,5	65,0	62,0	158,9
Décomposition du produit intérieur brut :					
<i>Optique production :</i>					
Agriculture - Forêt - Pêche	8,9	21,4	59,9	1,1	91,3
Industrie et artisanat	3,0	7,9	8,0	20,1	39,0
Commerce et services	2,6	14,5	20,4	55,0	92,5
Administration	0,8	2,7	6,7	14,9	25,1
<i>Optique dépense :</i>					
Consommation des ménages	13,4	37,1	71,0	38,9	160,4
Consommation des administrations	1,1	3,4	8,9	20,8	34,2
Investissements bruts	1,2	3,5	10,0	28,9	43,6
Export - Import	-0,4	2,5	5,1	2,5	9,7
<i>Optique revenu :</i>					
Rémunération des salariés :					
— Entreprises	0,8	5,0	13,3	16,7	35,8
— Administration	0,8	2,7	6,7	14,9	25,1
Revenu de la propriété et de l'entreprise	13,4	33,2	63,6	40,3	150,5
Impôts indirects - Subventions	0,3	5,6	11,4	19,2	36,5
Revenu intérieur net par tête (F C.F.A. 1965)	18.600	35.600	49.000	205.000	51.200
Revenu monétaire par tête (F C.F.A. 1965)	5.400	24.300	37.500	201.000	39.900

Source : Ministère du Plan. Loi Plan de développement économique social et culturel pour les années 1967-1968-1969-1970.

TABLEAU XII

Département	Nombre	Montant en F.C.F.A.	% du montant
Sud	3.345	232.145.138	76
Centre	1.167	23.412.000	8
Ouest	910	19.225.235	6
Centre-Ouest	715	14.421.684	4
Est	362	8.349.000	3
Nord	695	8.303.500	3
TOTAL	7.194	305.854.557	100

savane. Le nombre et le montant des crédits accordés par département sont donnés dans le tableau XII.

Les « prêts spéciaux » qui représentent 48 % (146.766.376 F. C.F.A.) du total sont exclusivement consacrés par le biais de la SATMACI et de la

SODEPALM à la régénération des cacaoyers, à la fumure minérale des cocotiers, aux plantations villageoises de palmiers à huile. Les « prêts économico-sociaux » qui représentent 24 % du total, concernent les prêts de soudure et des prêts pour du petit équipement rural. On s'attendrait à ce que le Nord soit le premier sur la liste de tels prêts, en fait il n'en reçoit que 7 %. Certains prêts avaient été consacrés, les années précédentes, aux plantes textiles et à l'élevage (3 % du total pour chaque opération) mais ce concours a été arrêté, sans que l'on en trouve de justification dans le rapport de 1966, depuis 1965.

Le Plan quadriennal 1967-1970 comporte une annexe intitulée : « les problèmes d'équilibre et de programmation régionaux ».

Les objectifs de production du Plan concernent également les cultures de savanes. La création d'un

complexe sucrier semble chose acquise. On prévoit pour 1970 des productions de :

80.000 tonnes de coton
17.600 tonnes de sucre
16.000 tonnes de fibres de kénaf
6.000 tonnes de tabac.

En matière de régionalisation, les disparités régionales sont longuement évoquées, mais il ne s'en dégage pas d'actions précises, sinon une mesure administrative : la création des Commissions Régionales de Développement. Ces commissions verront le jour avec le décret du 10 juillet 1967.

Deux objectifs fondamentaux sont assignés à ces organismes. Ils doivent sensibiliser les responsables régionaux à la nécessité d'intégrer les différentes actions qui apparaîtraient comme purement sectorielles. Cette intégration, si elle était réalisée, contribuerait à rendre interdépendants les différents secteurs régionaux. Ils doivent faciliter la coordination des actions menées par les directions départementales des ministères techniques, des sociétés d'économie mixte et les sociétés spécialisées existantes.

La Côte d'Ivoire comprend avant 1970, six départements. Pour chacun de ces départements a été créée une CRD comprenant quinze à trente membres dont trois personnalités désignées par le Président de la République. Une Commission Nationale de Régionalisation coiffe toutes les autres commissions chargées de la régionalisation et participe à la réalisation de la Loi-Plan. Le secrétariat permanent est assuré par un délégué régional du Plan.

La composition des CRD est fixée de façon à associer aux travaux déjà définis :

- les responsables régionaux de l'Administration ;
- les autorités politiques ;
- les représentants des organismes professionnels.

En fait, ces commissions ne joueront qu'un rôle restreint, limité à des actions de sensibilisation pour les productions de cacao et de certaines plantes à caractère commercial. Il n'y aura que peu de collaboration entre les délégués régionaux et les responsables politiques, les CRD n'étant consultées qu'au moment de la rédaction du Plan.

Le Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975, évoque le problème de l'inégalité entre régions. Mais la lutte contre ces inégalités ne fait pas partie de ses objectifs, ni même des grandes options, bien que l'option 7, la dernière option, puisse être interprétée dans ce sens : « élaboration

de choix particuliers, favorisant temporairement des groupes d'hommes, des régions, des secteurs d'activité, de façon à atteindre les objectifs globaux et l'équilibre final recherché par des opérations intégrées de développement ».

Pourtant, région par région sont présentés les programmes agricoles et les activités industrielles prévus.

L'usine sucrière de Ferkessedougou se propose avant tout de satisfaire les besoins des nationaux en sucre. On prévoit 450.000 tonnes de cannes (soit 45.000 tonnes de sucre) en 1975, 600.000 en 1980. Le nombre de travailleurs, saisonniers compris, employés par le complexe sera modeste : 2.000 (1). On souhaite que le barrage destiné à irriguer le complexe sucrier permettra d'installer 7.000 hectares de rizières.

Une plantation de 10.000 hectares d'anacardiers et une usine de traitement sont prévues à Korhogo.

Le projet Kénaf, déjà programmé pour le Plan précédent, est inscrit. Une société d'économie mixte la SIVAK se fixait les objectifs de 16.000 tonnes de fibres de Kénaf et une sacherie à la capacité de 6.000 tonnes. Ce projet ne verra jamais le jour.

L'industrie se propose de répartir ainsi ses investissements en région, les régions hors Abidjan recevant 76,4 % du total des investissements du secteur secondaire.

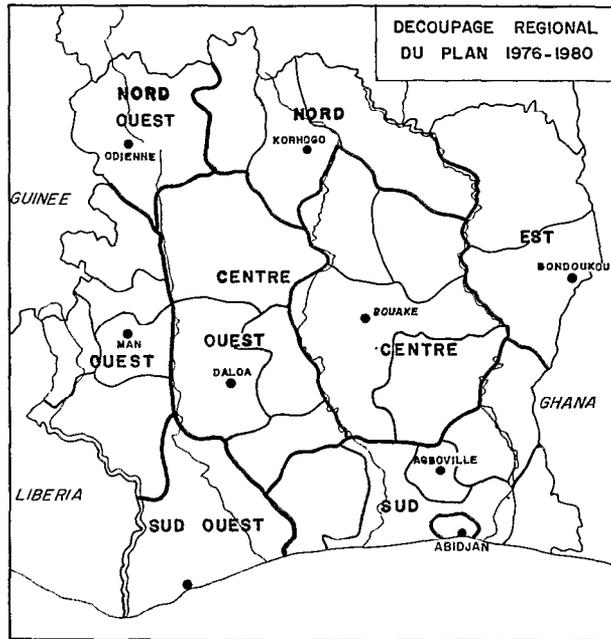
Abidjan.....	23,6 %
Sud.....	8,2 %
Est.....	1,1 %
Centre-Ouest.....	1,9 %
Centre.....	21,0 %
Nord.....	6,0 %
Ouest.....	20,0 %
Sud-Ouest.....	18,2 %

Mais les efforts du Plan portent ailleurs. C'est l'époque des « grands projets », et le Nord en est exclu. La création de l'ARSO (Société d'État pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest) n'est que le premier pas vers la réalisation du port en eau profonde de San Pedro qui s'accompagne de nombreuses « opérations intégrées ». Au Centre, l'AVB (Société d'État pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) organise le « déguerpissement » et la réinstallation de personnes pour permettre l'ouverture du grand barrage hydroélectrique de Kossou. Ces deux sociétés d'aménagement dépendent directement de la présidence. Autre « grand projet » : la réalisation de la Riviera et de la Voie Triomphale à Abidjan.

Les actions d'aménagement régional se résument alors à San Pedro et à Kossou. Le 13 février 1973

(1) En 1980, ce complexe produit 42.000 tonnes et embauche 6.500 personnes. L'extension des superficies cultivées s'est réalisée par la création d'un 2^e complexe à Ferké II.

est créée la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale qui travaillera sur les livres blancs régionaux, recueils de potentialités de chaque région et proposera un découpage régional mieux approprié (carte 6).



CARTE 6

Les tableaux XIII et XIV permettent de faire le point de la situation alors que le programme d'urgence est à peine commencé.

Le Nord est très peu industrialisé, malgré l'existence du complexe sucrier de Ferkessedougou sa participation à la production industrielle nationale est de 3,1 %. La production industrielle moyenne par habitant est de 10.244 F pour le Nord, soit moins du quart de la moyenne nationale.

Autre fait remarquable, le Nord qui, en 1956, regroupait plus de 30 % de la population ivoirienne n'en regroupe plus que 19 % (1). Cette diminution est à mettre sur le compte de l'exode rural mais aussi des longues migrations Nord-Sud qui fixent en zone forestière les travailleurs migrants des pays limitrophes.

Le revenu monétaire agricole annuel tient compte des relèvements du prix du coton et du riz effectués en 1974 alors que le prix d'achat du cacao et du café

au producteur est resté stable. L'importance de l'autoconsommation fléchit. L'influence sur le pourcentage d'accroissement du revenu annuel est alors très nette. Le paysan du Nord dont les revenus se situaient au tiers du revenu monétaire moyen, se rapproche de la moyenne nationale.

V. An 14. Priorité absolue : le développement de l'intérieur (2)

En 1974, le développement de l'intérieur devient la première préoccupation gouvernementale.

Le contexte international comme national, indique que les décisions qui sont alors prises arrivent à leur heure.

En 1974, l'Afrique connaît la famine et l'instabilité politique. Depuis 2 ans la sécheresse sévit au Sahel. En Éthiopie et, plus près de la Côte d'Ivoire, au Niger, les gouvernements sont renversés par des coups d'État.

En Côte d'Ivoire les inégalités régionales, comme nous l'avons vu précédemment, sont alarmantes et sources de mécontentement politique et ethnique. L'année 1973 a été marquée par une « politique d'ouverture diplomatique ». Les « Journées du Dialogue » de janvier 1974 qui réunissent 2.000 cadres, insistent sur la nécessité de procéder à des délégations de pouvoir et de tenir compte des aspirations des régions. Elles annoncent la nouvelle année comme « l'année de l'Intérieur ».

D'autre part, sur un plan économique, le dynamisme de l'économie de plantation qui a permis à la Côte d'Ivoire de se hisser au rang des premiers producteurs de café et de cacao, commence à s'essouffler. En effet, le développement de la production ne peut s'effectuer que par de nouveaux défrichements gagnés sur la forêt, toujours plus à l'Ouest. Or l'accès à la terre se fait de moins en moins facilement. A l'exploitation extensive des plantations de café et de cacao, doit succéder tôt ou tard une exploitation intensive.

Cependant, les cours du café et du cacao s'envolent assurant d'énormes rentrées en devises à la Côte d'Ivoire qui jouit sur le marché financier mondial d'un excellent crédit. Il ne semble pas y avoir de limite à la capacité d'investissement de la Côte d'Ivoire.

Les deux « grands projets » du Plan, San Pedro et Kossou sont en cours de réalisation. Après le Sud-Ouest et le Centre, il est logique de regarder vers le

(1) En 1972, les départements d'Odienné, de Boundiali, de Korhogo et de Ferkessedougou ne regroupent que 10 % de la population ivoirienne.

(2) Gros titre du numéro spécial de « Fraternité-Matin » consacré aux fêtes de l'Indépendance de 1974 (An 14).

TABLEAU XIII
Indice d'industrialisation par département

DEPARTEMENTS	PRODUCTION INDUS- TRIELLE MODERNE (en millions de F.)	POPULATION TOTALE	PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR HABITANT (en F/habitant)
ABENCOUROU	1.466	175.891	8.334
ABIDJAN	242.055	1.388.320	174.351
ABOISSO	9.325	146.876	63.488 (**)
ADZOPE	865	159.561	5.421
AGBOVILLE	1.149	139.056	8.263
BLANKOUMA	49	74.408	659
BOUNA/BONDOUNGOU	641	371.176	1.727
BOUAFLE	791	265.875	2.975
BOUAKE	30.855	805.356	38.312
<u>BOUADIALI</u>	1.976	132.060	14.963
DALOA	4.915	367.366	13.379
DANANE	225	169.589	1.327
DIMBOKRO	4.625	478.054	9.677
DIVO	2.379	275.171	8.646
<u>FERKESSEDOUGOU</u>	1.304	90.901	14.345
GAGNOA	3.308	256.006	12.922
GUIGLO	1.265	135.252	9.353
<u>KATIOLA/DABAKALA</u>	904	131.265	6.887
<u>KORHOGO</u>	2.798	276.846	10.107
MAN	1.567	277.648	5.644
<u>ODIENNE</u>	336	124.196	2.705
SASSANDRA	7.657	195.620	39.142
<u>SEGUELA</u>	2.774	157.644	17.597
TOUBA	56	77.696	721
TOTAL	323.286	6.671.827	48.455

Source: Comptes Économiques Régionaux de 1975, D.A.T.A.R., juin 1977.

(*) Montant non significatif qui inclut le barrage d'Ayamé. Sont soulignés les départements que le président Houphouët-Boigny visita en 1974.

TABLEAU XIV
Revenu monétaire agricole annuel par tête, par région

Régions	1965	1975	% d'accroissement annuel
NORD	3.792	16.022	15,5
EST	10.375	16.410	4,7
OUEST	6.420	15.706	9,4
CENTRE-OUEST	9.734	32.223	12,7
CENTRE	11.860	23.072	6,9
SUD-OUEST	6.360	15.705	9,5
CENTRE-SUD	12.551	39.492	12,1
SUD-EST	20.764	43.228	7,6
GRAND ABIDJAN	25.882	73.982	11,1
TOTAL	10.715	26.203	9,4

Source : Comptes Économiques Régionaux, D.A.T.A.R., juin 1977.

Nord. Quant à Abidjan, elle poursuit, au rythme annuel de 10 % depuis 1960, sa croissance.

Enfin, les produits « de savane » font beaucoup parler d'eux. 1974 connaîtra de sombres spéculations

sur le riz aboutissant à une situation de pénurie. La culture du coton est désormais bien amorcée dans le Nord, à la CFDT, Compagnie Française des Textiles, succède la GIDT, Compagnie Ivoirienne des Textiles, dans laquelle la Côte d'Ivoire possède 55 % du capital. Sur le marché mondial, il y a affolement et spéculation autour du sucre, de 15 cents la livre en janvier, son cours passe à 57 cents la livre en novembre à la bourse de New York.

Comment se sont présentées les mesures de développement entreprises en 1974? Les discours de l'époque et les réalisations qui s'ensuivirent nous renseignent sur la vision politique des problèmes régionaux et sur la vision économique du développement. Six ans après, il est possible d'amorcer un bilan économique de cette action politique.

« J'AI FAIT UN RÊVE MERVEILLEUX... »

Tenant les promesses faites aux « Journées de dialogue », le Président Houphouët-Boigny va effectuer trois tournées dans le Nord du pays. Il visitera la région de Korhogo qu'il n'avait pas traversée officiellement depuis les fêtes de l'Indépendance de

1965 (1) du 18 au 23 mars, la région d'Odienné où il avait présidé les fêtes de l'Indépendance en 1972, du 9 au 17 mai, et enfin les régions de Séguéla et de Touba du 11 au 21 décembre. En 1975, il fera une dernière tournée dans la région de Katiola. Partout le Président promet des puits, des ponts, des barrages, des lycées, des maternités, des sous-préfectures... Partout c'est l'appel aux souvenirs des glorieuses heures du RDA, l'appel à « *l'unité de tous les ivoiriens et surtout l'égalité entre tous les ivoiriens, qu'ils soient du Nord, du Sud, de l'Ouest ou de l'Est* » (2).

Ces tournées s'effectuent dans l'enthousiasme et la ferveur. Un jeune cadre de la région de Touba, pays fortement musulman, n'hésitera pas à déclarer : « *Alors, comme la Bible de saint Jean parlant de Jésus, je dirais : Félix Houphouët-Boigny est venu chercher et sauver ceux qui étaient perdus* » (3). De fait, les réalisations promises sont présentées comme un don personnel que le Père de la Nation offre après avoir reconnu, au cours du « dialogue » avec les jeunes cadres de la région, le bien-fondé de leurs doléances. Il est peu question d'économie, ni même d'Aménagement du Territoire — les Commissions Régionales de Développement sont oubliées — le Ministre du Plan, lui-même, ne fera pas partie de l'escorte du Président à Korhogo. Il est surtout question de mieux-être, de justice (le Président avait d'ailleurs prédit que « le Nord prendrait sa revanche »), d'unité nationale autour du Président.

Deux discours et un éditorial reflètent parfaitement cette volonté. Le célèbre « rêve de Korhogo révélé à Sinématiali » promet le bonheur à tous les ivoiriens.

« J'ai fait un rêve merveilleux, j'ai survolé un paysage inconnu dont les champs s'étendaient à perte de vue, sillonnés par d'innombrables canaux d'irrigation. Je fus saisi aussi d'admiration devant ces merveilleux villages. Descendu près d'un château, j'ai aperçu un homme tout de blanc vêtu qui me tint à peu près ce langage : il y a quelques années cette région était couverte de forêts. Il ne manquait que des bras pour travailler. Pris de compassion, des hommes sont venus. Puis après quelques mois d'études, ils sont revenus. La forêt a reculé devant les laboureurs, les tracteurs ont remplacé la daba et de belles villes, de beaux hameaux, de belles routes ont remplacé les pistes seulement praticables en saison sèche (...). La paix a cessé d'être un rêve, elle est devenue une réalité vivante.

Ces hommes, ces femmes, ces adultes, bien que presque tous analphabètes, sont devenus professeurs, ingénieurs, chercheurs, médecins, sages-femmes, chefs d'entreprise, tous formés par nos établissements scolaires.

(...) La voix s'est tue. Me voilà réveillé (4). »

Significatif également, le « discours de la solidarité » de Séguéla. le Président promet 4 milliards pour la région :

« C'est peu, en égard à vos énormes besoins si justifiés, mais c'est beaucoup si vous vous rendez compte qu'un de vos frères qui récolte une tonne de café ou une tonne de cacao, abandonne, bon an mal an, 70.000 francs pour alimenter directement la caisse d'État afin d'en assurer le bon fonctionnement et quelque 40.000 francs pour cette caisse de solidarité dans laquelle nous puiserons régulièrement jusqu'à ce que le niveau de vie de nos populations devienne le même partout où l'homme ivoirien se trouve. Vive la solidarité (5) ! »

Autre témoignage de l'idéologie du développement régional, M. Laurent Dona Fologo, Ministre de l'Information, présente pour 1975 ses vœux de bonne année au lecteur de son journal, dans l'éditorial du 31 décembre 1974 :

« Mais pour cette année que le monde reliendra comme l'année des secousses et des remises en cause engendrées en particulier par la crise énergétique et l'inflation mondiale, la Côte d'Ivoire doit s'enorgueillir d'avoir exécuté des pas de géant sur la voie du progrès et de la justice sociale, seule condition d'une paix durable.

« En effet, dans le cadre de notre politique de " lutte contre les disparités régionales " et d'un meilleur partage des fruits de la croissance nationale, les tournées du chef de l'État à l'intérieur du pays qui ont surpris et émerveillé le monde entier, ont permis à toutes nos régions de s'engager résolument, désormais, dans la voie de la modernité et du bonheur pour tous. Oui, ces milliards dont vont être arrosés le Nord, le Grand Nord, le Nord-Ouest avant qu'en soient atteintes à leur tour d'autres régions, marqueront à jamais le visage de la Côte d'Ivoire et l'histoire économique de notre pays. Avec leur odeur de cacao, de café, de banane, de coco, d'ananas, mais aussi de riz, de coton et de tabac, ces « milliards du progrès » sont la preuve la plus convaincante de la solidarité nationale et de

(1) Il est cependant présent en janvier 1972, à l'intronisation de l'Évêque de Korhogo.

(2) Discours présidentiel. Fraternité-Matin du 18 mars 1974.

(3) Fraternité-Matin du 18 décembre 1974.

(4) Discours présidentiel, Fraternité-Matin du 25 mars 1974.

(5) Discours présidentiel, Fraternité-Matin du 12 décembre 1974.

la justice sociale dont notre Parti et notre Gouvernement se réclament (1). »

CES MILLIARDS À L'ODEUR DE CAFÉ ET DE CACAO

Le but politique est atteint. Les jeunes cadres régionaux qui furent les interlocuteurs privilégiés du Président lors de sa tournée, ont été satisfaits. Les réalisations promises ont vu le jour et des milliards ont effectivement arrosé le Nord.

Des axes bitumés relient maintenant Abidjan à Ferkessédougou, Korhogo, Touba, Odienné ; près de trente ponts ont été construits et 750 kilomètres de pistes ont été améliorés mettant fin à l'isolement de régions entières. De nombreux villages ont été promus au rang de sous-préfectures, qui demain bénéficieront d'adduction d'eau et d'alimentation en énergie électrique, et pourront être des centres d'impulsion à de nouvelles actions de développement. Près de 800 classes primaires ont été ouvertes en deux ans. Des dizaines de milliers d'hectares ont été défrichés et équipés de réseaux d'irrigation, particulièrement dans le cadre du gigantesque programme sucrier, et ceci indépendamment de multiples actions d'encadrement paysannal principalement dans le domaine de la riziculture et du coton. Le rêve de Sinématiali semble réalisé.

Pourtant, la situation a-t-elle changé ?

Trois grandes mesures ont été réalisées. Un programme d'urgence de 21 milliards destiné à combler le retard en équipement, le relèvement du prix du coton et du riz, le programme sucrier. Six ans après, est-il possible de discerner les conséquences économiques de ces mesures ?

Le programme d'urgence a mis à la disposition des cadres régionaux organisés en comités de développement, 21 milliards. Les secteurs prioritaires sont ceux des travaux publics, de l'agriculture, de l'éducation nationale.

En fait, le programme d'urgence n'a pu jusqu'à présent remplir tous ses objectifs. La structure organisationnelle et le mode de financement qui en découle sont mal adaptés. Le choix des entrepreneurs est difficile, priorité est donnée aux entreprises locales qui ne sont pas toujours capables d'assumer d'aussi importants travaux ou qui se contentent de soustraire à des entreprises extérieures à la région, ne créant pas d'effets induits. Dans la précipitation des études n'ont pu être menées, les meilleurs sites n'ont pas toujours été choisis, des sommes allouées à la réalisation d'un projet ne permettent pas d'assurer son fonctionnement. Certaines maternités, par exemple, n'ont ni personnel ni possibilité d'adduction

d'eau. On ne parvient pas à remplir les nouvelles écoles. Enfin, les investissements qui auraient dû se révéler productifs ne le sont pas. La valeur ajoutée dégagée ne permettra jamais de couvrir le capital investi (2).

Le prix d'achat du kilo de riz paddy passe de 30 à 65 francs, celui du coton à 60 francs. Si le relèvement du prix des produits de savane est légitime pour permettre aux populations du Nord de s'aligner sur le niveau de vie des planteurs de café et de cacao, ce relèvement est très coûteux pour la Côte d'Ivoire qui doit pour des raisons politiques, garantir la stabilité du riz blanc à la vente. Actuellement, on peut estimer que chaque kilo de riz produit et commercialisé en Côte d'Ivoire entraîne un manque à gagner par rapport au riz importé, au moins égal à son prix de vente, soit un taux de subvention supérieur à 100 %. Pour le coton également, les investissements et les frais de fonctionnement de la CIDT sont bien supérieurs à la valeur ajoutée que l'on peut en attendre. L'État doit subventionner le prix du coton pour satisfaire le paysan et les industriels du textile.

Quant au programme sucrier que nous avons plus particulièrement étudié (C. AUBERTIN, 1980), le nombre de ses complexes a été ramené de 12 à 6, son coût total dépasse les 300 milliards d'investissement et a poussé la Côte d'Ivoire à une politique d'endettement dangereuse pour les finances publiques.

Outre l'ampleur des investissements, ce programme se caractérise par la rapidité des décisions et des réalisations qui ont conduit à réduire considérablement la plupart des recherches et des études préliminaires, les procédures de sélection de projets et de fournisseurs.

Le gouvernement ivoirien parle aujourd'hui de « surfacturation » des complexes sucriers. Mais cette notion n'a de sens que par rapport à des prix jugés normaux dans le cadre d'une situation de concurrence internationale, ou même nationale, qui a été délibérément rejetée dans la quasi-totalité des cas, 4 des 5 nouveaux complexes ayant fait l'objet de contrats de « gré à gré ».

La réalisation quasi simultanée des 5 complexes sucriers (en 1976 et 1977) empêchait que les enseignements tirés de la réalisation et de la mise en exploitation d'une première unité puissent être profitables aux autres. Les recherches agronomiques et les expérimentations à échelle semi-industrielle n'auraient-elles pas dû précéder de quelques années la réalisation complète de complexes agro-industriels, permettant de démarrer l'exploitation industrielle avec des matières premières en quantité et qualité

(1) Éditorial de *Fraternité-Matin* du 31/12 - 1/1/1975.

(2) Ministère de l'Économie des Finances et du Plan. DDR-BARA-1977.

suffisantes, résultats de mises au point nécessaires des méthodes culturales et d'irrigation, de choix variétaux judicieux (1)?

Ainsi, plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été irrigués sans qu'une réflexion systématique ait été entreprise sur l'efficacité et les coûts des réseaux d'irrigation, dont beaucoup s'avéreraient aujourd'hui passablement « surfacturés », quand ce n'est pas leur opportunité même qui est remise en question.

Sur le plan de la standardisation des équipements, on aurait pu déboucher grâce à une concertation préalable entre les différents complexes, sur une gestion plus économique des stocks de pièces détachées et des opérations d'entretien ainsi que sur une formation plus efficace du personnel. La Sodesucre est désormais dotée d'un parc de matériel agricole d'une valeur de plus de 12 milliards, malheureusement très hétéroclite.

Sur le plan de la distribution, alors que le consommateur ivoirien doit payer 300 francs le kilo de sucre, une politique de subvention à long terme pour le sucre exporté doit être envisagée. Le prix de revient du sucre ivoirien, amortissements et frais d'emprunts compris, semble largement dépasser les 240 francs alors que le cours mondial se situe plus près de 100 francs. Les effets sur la région sont très faibles et se résument à la masse des salaires distribués localement, masse de salaires insuffisante pour créer à elle seule des pôles de développement régionaux sans autres interventions de l'État. Quelque 20.000 personnes ont trouvé un emploi, mais pour la moitié il s'agit d'un travail saisonnier qui semble poser plus de problèmes sociaux qu'il n'en résoud.

Effectivement, les réalisations qui ont suivi les tournées du Président dans le Nord ont fait appel à la solidarité nationale. C'est bien le planteur de café et de cacao du Sud qui, par le biais de la Caisse de Stabilisation a financé la politique entreprise dans le Nord. Mais il se trouve que cette solidarité nationale risque d'être payée fort cher par l'ensemble de la Nation ivoirienne. Il se trouve également que si les jeunes cadres du Nord ont profité des « milliards de la solidarité », la région elle-même n'a pas pu jusqu'à présent amorcer de développement économique, et les infrastructures et les usines qui couvrent son territoire comblent essentiellement son retard au vu des statistiques d'équipement. La politique de mise en valeur du Nord de 1974 a maintenu la région dans un état de forte dépendance en multipliant les actions de subventions directes ou indirectes.

Cependant, il est trop tôt pour porter un jugement définitif. On ne crée pas de pôles de développement dans de si brefs délais. Enfin, la politique de mise en valeur du Nord ne pouvait être dans un premier temps qu'une politique de subventions. Il est normal que le paysan du Nord soit encouragé par l'État comme l'a été le planteur de café et de cacao. Si les dépenses d'équipement peuvent paraître très lourdes, personne ne conteste leur nécessité pour permettre le désenclavement de la région, première condition pour un développement régional.

Conclusion optimiste en dépit d'un passé bien négatif

Le Nord ivoirien est riche en possibilités. Ses habitants sont traditionnellement des paysans renommés pour leur travail, des commerçants et des transporteurs influents. La terre permet de nourrir ceux qui la travaillent. Différentes cultures ont fait la preuve des possibilités de production de la région : coton, sisal, kapok, riz, karité, maraîchage... Mais, inséré dans le cadre d'une économie nationale qui a une politique de production et de commercialisation peu décentralisée et fluctuante, davantage axée vers les productions du Sud, et dans le cadre d'un marché mondial très concurrentiel, le Nord ivoirien n'a pu développer ses potentialités.

Malgré une esquisse de mise en valeur vers 1930, avant l'essor des plantations africaines de café et de cacao, avec la colonisation, le sort du Nord de la Côte d'Ivoire est irrémédiablement lié à la croissance de la zone forestière et à sa polarisation sur Abidjan. Le découpage des frontières isole le Nord des autres zones sahéliennes avec lesquelles existaient des courants d'échange traditionnels. Avec le développement de l'économie de plantation, le Nord est réduit à un rôle de fournisseur de main-d'œuvre, et tous les investissements se concentrent dans la zone forestière et plus particulièrement dans la capitale Abidjan. Le développement du Sud-Ouest, avec la création du port de San Pedro, reconduit le schéma de croissance concentrique autour d'un port d'exportation, fondé sur l'économie de plantation qui privilégie la zone forestière. Les dangers d'une économie reposant sur trois produits (café, cacao et bois, ce dernier en régression) sont perçus, mais les tentatives de diversification agricole les plus spectaculaires (plans palmier et cocotier, hévéa) continuent à toucher la zone forestière.

Cette politique tend à créer une situation caricaturale, opposant des régions de savane sous-peuplées,

(1) D'autres projets agro-industriels accusent les mêmes erreurs. Ainsi pour sa 2^e année d'exploitation, le complexe maraîcher de Sinématiali n'est parvenu à produire que 3.000 tonnes de tomates, soit la moitié de ce qui était prévu, avec un rendement moyen de 15 tonnes à l'hectare, par suite de défaillance dans l'encadrement des paysans, principalement au niveau des repiquages, des traitements phytosanitaires et de la conduite de l'irrigation.

sous-équipées, vivant en autosubsistance et pourvoyeuses de main-d'œuvre à bon marché, à des régions au développement économique spectaculaire, s'appuyant sur l'exportation des cultures de rente et leurs retombées sur quelques secteurs « modernes » : industries légères, commerce et administration, dans une agglomération surpeuplée.

Si nous semblons insister sur l'aspect idéologique du problème du Nord, c'est parce que le développement du Nord a bien été présenté en ces termes par le gouvernement. Cependant, une réalité objective se dégageait à travers les chiffres que nous avons cités et à travers la situation économique nationale. La continuité du type de développement que connaissait alors la Côte d'Ivoire, n'était rendue possible que par l'extension dans des régions nouvelles de plantations de café et de cacao. Dès lors que cette extension a atteint son amplitude maximale, couvrant désormais pratiquement la totalité de la zone forestière, le ressort du développement doit être cherché ailleurs. De plus les conséquences négatives de ce système économique tendent à être ressenties de manière plus aiguë : ampleur des inégalités sociales et régionales, afflux de populations attirées par le « mirage urbain » d'Abidjan, tendant à y créer une situation explosive, déficit vivrier croissant, vive sensibilité de l'économie à l'instabilité des cours mondiaux, pénurie de main-d'œuvre sur les plantations, compte tenu des bas salaires pratiqués et du tarissement des sources de main-d'œuvre extérieure.

C'est ici que se situe la justification des discours de 1974. Qu'un pays comme la Côte d'Ivoire déclare une partie de son territoire et de sa population « sous-développée » est significatif de l'assimilation du modèle de développement dominant. La maîtrise de l'espace, le contrôle des mouvements de population et de la croissance urbaine, l'unité nationale sont alors indispensables. Le développement économique de la Côte d'Ivoire nécessite un État fort. Il faut que l'État soit l'État de tous les ivoiriens, entité géographique commune, mais aussi entité économique commune. L'État doit pouvoir être reconnu dans toutes les régions. Il doit pouvoir contrôler toute la production nationale, en particulier en accélérant la monétarisation des échanges, le passage au salariat et à un système de production monétarisée. Dans ce contexte, Le Nord doit toucher équitablement les fruits de la croissance et s'insérer plus étroitement dans le système de production que s'est choisi la Côte d'Ivoire.

Était-il inévitable que le Nord en arrive à un tel retard économique pour que des mesures soient enfin prises en 1974 ?

Il semble que oui. La logique du développement exige dans un premier temps la concentration des hommes et des capitaux, cette concentration s'est faite dans le Sud, au détriment du Nord. Ce n'est

que lorsque l'État aurait pu être menacé et qu'une certaine aisance financière caractérisait l'économie, que le Nord a pu attirer l'attention des pouvoirs publics.

Que le planteur de café et de cacao, après avoir largement utilisé le travail des migrants du Nord, doive supporter les coûts des programmes de mise en valeur de la savane, cela apparaît comme un juste retour des choses. Ce n'est pas cette redistribution qui est choquante, mais la manière dont elle a été entreprise. Il est certain qu'une moindre précipitation, permettant notamment un meilleur choix des options techniques et des fournisseurs, des négociations plus poussées des conditions commerciales et financières de réalisation des projets, aurait permis de réduire dans de notables proportions les coûts d'investissement et d'exploitation. Mais ces programmes ont été conduits dans l'euphorie, et dans une économie sous-développée, l'euphorie, qu'elle soit pétrolière, sucrière ou caféière, a rarement conduit à autre chose qu'à de cruels réveils.

Cependant, le Nord, à défaut d'unités de production d'une rentabilité certaine, aura gagné avec les mesures prises à partir de 1974, une forte infrastructure sociale et urbaine et une potentialité importante d'extension de ces infrastructures autour des complexes sucriers où elles restent encore trop souvent embryonnaires. A l'horizon 85, les complexes sucriers ne peuvent donner naissance à autant de villes de 50.000 habitants ou plus, c'est-à-dire qu'ils peuvent être avec Korhogo des agglomérations importantes aptes à rééquilibrer le tissu urbain ivoirien au profit du Nord.

Les axes routiers San Pedro-Man-Odienné, Odienné Boundiali-Korhogo-Ferkessedougou, Ferkessedougou Katiola-Abidjan, désenclavent désormais la région. L'amélioration des relations avec la Guinée permet d'espérer un nouvel avenir vers l'Ouest. Sur les immenses terres défrichées et dotées de réseaux d'irrigation, et dans le cadre d'extensions des complexes sucriers, il est possible d'envisager une diversification des cultures et notamment le développement des cultures irriguées de produits vivriers. Profitant de la concentration urbaine, toute une politique de promotion de petites et moyennes entreprises est envisageable...

Sans doute, si les pouvoirs publics poursuivent leur action (mais en ont-ils encore les moyens ?), le Nord pourrait-il trouver sa place dans un développement équilibré du pays, ouvrant de nouvelles perspectives économiques tout en renforçant l'unité nationale : l'Aménagement du Territoire a encore de beaux jours devant lui...

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.
le 3 mars 1983*

ANNEXE

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Problèmes de choix de variables

Les sources statistiques donnent très souvent des renseignements contradictoires. Les circuits d'information ne sont pas les mêmes, mais également, les définitions et les méthodes de mesures sont différentes.

Prenons l'exemple de l'évaluation de la production de café et de cacao sur longue période. Voici quelques problèmes courants :

— La récolte du café et du cacao se fait de novembre à avril. Aussi les statistiques de l'année civile ne sont pas significatives de l'activité de l'année de campagne.

Cependant on trouvera pêle-mêle dans des séries statistiques les résultats des années civiles et des années de campagne, sans précision.

— La valeur de la production est estimée au prix d'achat au producteur sur le territoire national, mais au cours mondial quand il s'agit de la même production exportée. Ce cours mondial varie d'ailleurs pendant l'année et, avant que l'État ivoirien n'ait le monopole de commercialisation, les cours d'achat aux producteurs étaient très désordonnés.

— Dès 1947 la Côte d'Ivoire a exporté des produits manufacturés à partir de cacao (beurre, puis tourteaux, poudre...) puis à partir de café (café soluble). Il est impossible de valoriser dans ces produits la part de café vert et de cacao en fèves. Il faudrait connaître les coefficients techniques de production et appliquer, non pas le prix international, mais le prix d'achat en amont de la Caisse de Stabilisation.

— Pendant la guerre, on ne dispose pas de statistiques très fiables. Le café avait été acheté à une période par l'Administration pour être brûlé.

— Sur longue série l'inflation intervient, ajoutant une difficulté supplémentaire à l'interprétation.

— Il est inutile d'insister sur les inexactitudes, les approximations, les chiffres aberrants et les informations partielles qui rendent une série hétérogène.

— Le tableau 1 montre comment on peut interpréter rationnellement les statistiques dont on dispose quelquefois. On voit que sous l'intitulé « Production » beaucoup de réalités différentes sont appréhendées.

Pour notre part nous avons voulu mesurer l'importance des cultures du café et du cacao dans l'économie nationale. Nous avons choisi de mesurer la part relative des exportations de café et de cacao en valeur dans le total des exportations ivoiriennes pour rendre compte le moins imparfaitement possible de ce phénomène.

Les séries présentées ici ne sont pas homogènes, elles proviennent de plusieurs sources, la source la plus précise étant utilisée. Ces séries mériteraient d'être encore travaillées et confrontées à d'autres sources d'information.

Il est impossible de suivre sur longue série, les productions de coton, par exemple. Les statistiques douanières, source la plus précise, ne peuvent bien évidemment pas enregistrer la part de l'autoconsommation. Enfin, certains produits sont jugés dignes de statistiques à une époque et non à d'autres.

Le rattachement de la Haute-Volta à la Côte d'Ivoire, bien que n'influant globalement sur les statistiques d'exportation que dans une fourchette de 3 %, ne simplifie pas les appréciations de production des produits de savane ivoiriens.

Dans le même ordre d'idée, de nombreux produits en provenance de pays limitrophes transitent, légalement ou non sur le territoire ivoirien et sont exportés à partir d'Abidjan. Il est souvent très délicat de les distinguer statistiquement et pour certains produits la marge d'erreur est ainsi très importante.

Le café et le cacao

Le développement du café et du cacao est en parfaite corrélation avec l'expansion des exportations de la Côte d'Ivoire.

La crise de 1929 porte un coup important à la culture du cacao et permet sans doute à la culture du café de prendre de l'essor.

Après guerre, le pays est spécialisé pour devenir le premier exportateur d'AOF — la part du café et du cacao dans le total des exportations atteint près de 90 % en 1955. On comprend mieux l'ampleur des migrations et du phénomène de l'économie de plantation.

Après l'Indépendance, le pays cherche à diversifier ses exportations et commence à transformer localement une part, encore marginale, de café et de cacao bruts. Avec la montée des cours mondiaux depuis 1974, la place du café et du cacao dans les exportations en valeur de la Côte d'Ivoire tend à augmenter de nouveau.

TABLEAU I

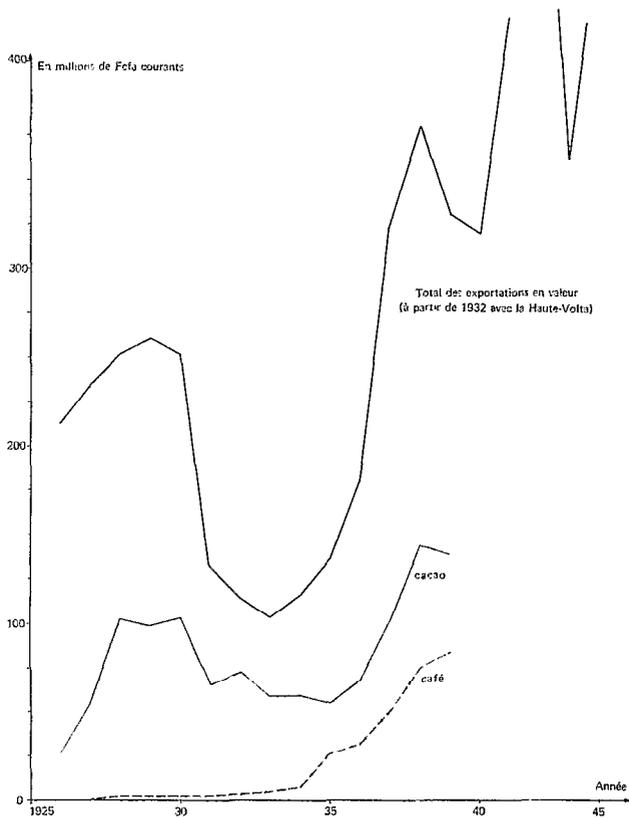
STATISTIQUES DISPONIBLES	SOURCES	REALITES ECONOMIQUES MESUREES
.PRODUCTION ESTIMEE SUR PIED .NOMBRE D'HECTARES EN CULTURE .NOMBRE DE PLANTS .RENDEMENT A L'HECTARE	STATISTIQUES AGRICOLES RAPPORTS DES RESPONSABLES DE SECTEUR	.CAPACITE POTENTIELLE THEORIQUE DE PRODUCTION .REVENU MONETAIRE POTENTIEL THEORIQUE .RICHESSSE - RESSOURCES DU PAYS .PRODUCTIVITE
.PRODUCTION RECOLTEE (1) .PRODUCTION COMMERCIALISEE (2) .PRODUCTION ACHETEE AU PRODUCTEUR (3) .PRODUCTION REFUSEE ET/OU DETRUITE (4) .PRIX D'ACHAT AU PRODUCTEUR	Registres des maisons de commerce Statistiques de la Caisse de Stabilisation	.S'IL N'Y A PAS AUTO-CONSOM- MATION (1) DOIT ETRE EGAL A (2) MOINS LES PERTES .NORMALLEMENT (2) = (3) + (4) .REVENUS DU PLANTEUR
.PRODUCTION EXPORTEE .PRIX DE VENTE A L'EXPORTATION	Statistiques douanières Caisse de stabilisation	.EXPORTATION DE PRODUITS BRUTS = (3) MOINS LA PART DE PRODUCTION DETOURNEE POUR UNE MISE EN VALEUR LOCALE (POUDRE ET BEURRE DE CACAO, CAFE SOLUBLE...) .GAINS EN DEVICES .MARGE DE LA CAISSE DE STABILISATION

TABLEAU 2

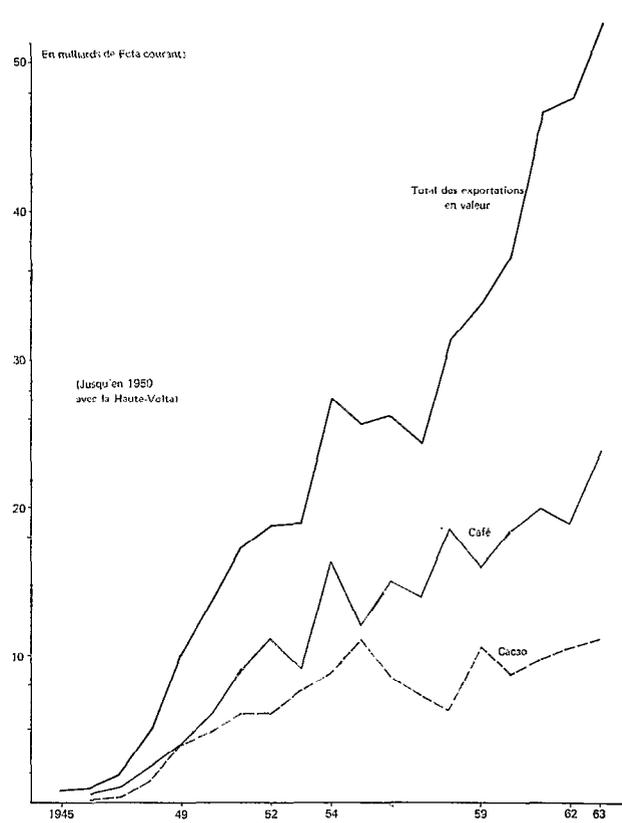
Part du café et du cacao dans les exportations de Côte d'Ivoire

ANNEE	CACAO (FEVES)		CAFE (VERT)		TOTAL EXPORTATIONS	TOTAL EXPORTATIONS	PART DU CAFE ET DU CACAO DANS LES EXPORTATIONS DE LA COTE D'IVOIRE (1) EN VALEUR ↓
	TONNES	MILLIONS DE FRANCS CFA	TONNES	MILLIONS DE FRANCS CFA	MILLIONS DE CFA COTE D'IVOIRE	COTE D'IVOIRE ET HAUTE VOLTA	
1905					7,635 753		
1907	1,480						
	0,050		41,867				
	3,739		29,108				
1910	6,789		39,333		15,749 700		
	12,412		21,346		18,242 832		
	18,315		28,311		17,615 775		
	47,686		10,621		15,593 210		
	35,868		2,638		8,565 021		
1915	113,757		10,713		7,161 765		
	186,337		40,572		9,344 047		
	316,690		27,307		11,810 035		
	420,223		29,850		13,158 972		
	959,497		109,800		28,478 353		
1920	1 036,261		17,298		59,856 245		
	1 493,089		11,778		43,839 182		
	2 365,403		59,967		48,530 218		
	3 600,145		112,264		62,617 632		
	4 299,333		93,500		111,768 596		
1925	6 279		51		117,050 360		
	6 838,986	27	114,179	1	213,722 722	224,9	13,1
	9 808,490	59,150 938	186,746	1,726 462	235,467 066	247,9	25,8
	14 493	106,3	241,796	2,2	253,051 843	266,9	42,9
	16 515	97,9	405	3,7	261,539 266	277,9	38,8
1930	22 239	105,6	445	3,8	253,217 727	269,0	43,2
	19 895	64,9	726	3,8	133,516	145,5	51,4
	25 776	73,0	1 328	6,1		115,437 823	68,5
	30 914	60,1	1 699	8,4		108,0	58,0
	41 593	59,1	2 604	13,0		116,704	55,9
1935	43 565	56,6	5 183	25,9		136,111	60,6
	52 380	67,55	6 755	32,4		182,347	54,8
	47 268	102,94	10 294	50,4		324,396	47,3
	54 852	143,91	14 391	75,6		380,1	57,7
	55 189	138,4	17 961	88,3		328,8	68,9
1940	45 359		15 606			304	
	52 961		28 415			436	
	28 592		19 798			568	
	543		22 893			363	
	14 672		24 103			528	
1945	26 936		37 872			818	
	28 337	236,533	36 282	490,251		1 062,932	68,4
	28 048	366,778	42 676	1 079,8		1 933,5	74,8
	41 220	1 530,6	55 391	2 501,8		5 196,9	77,6
	56 026	4 129,0	61 008	4 068,4		10 268,0	79,8
1950	61 686	4 704,8	54 189	6 675,1		13 766,8	82,7
	55 452	6 148,7	59 539	9 129,3	17 480,6	18 279	83,6
	50 171	6 172,4	64 099	10 620,1	18 833,2	19 447	89,1
	71 695	7 881,0	50 423	8 947,5	19 085,4	19 968	88,2
	52 704	8 832,7	88 292	16 491,2	27 510,8	28 062	92,0
1955	75 196	11 057,9	84 796	11 957,3	25 685,280		89,6
	75 754	8 405,1	118 719	15 125,1	26 340,148		89,3
	66 000	6 317,9	101 205	13 950,5	24 425,517		83,0
	46 000	6 415,2	112 505	18 779,6	31 491,903		80,0
	63 000	10 614	104 784	16 005	33 821		78,7
1960	62 896	8 718	147 488	18 680	37 329		73,4
	88 467	9 809	153 766	20 174	47 118		63,6
	101 069	10 553	142 630	18 931	47 693		61,8
	99 728	11 281	182 069	24 472	56 818		62,6
	124 261	14 530	204 271	31 724	74 501		62,0
1965	129 409	10 915	185 651	25 890	68 418		53,8
	124 289	13 144	181 460	30 233	76 659		56,6
	105 166	13 878	149 030	25 423	80 263		49,0
	121 465	19 417	214 444	35 861	104 890		52,7
	118 909	26 350	178 309	30 169	118 223		47,8
1970	143 231	26 742	195 309	43 172	130 190		53,7
	178 258	28 055	184 773	42 158	126 558		55,5
	177 823	27 141	188 318	36 045	139 541		45,3
	137 814	30 703	209 165	42 538	190 857		38,4
	199 475	70 107	260 041	63 218	291 800		45,7
1975	169 275	51 619	255 000	64 702	275 397		42,2
	194 949	78 397	322 826	145 156	426 124		52,4
	158 491	116 798	233 149	241 625	611 544		55,6
	244 009	160 905	230 108	131 135			
	170 791	116 194	259 704	166 529			

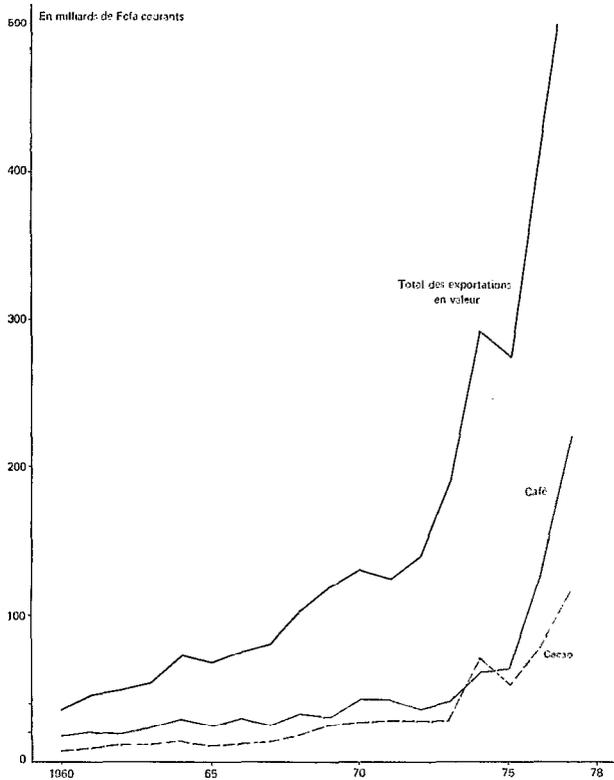
(1) avec la Haute Volta de 1932 à 1945 inclus.



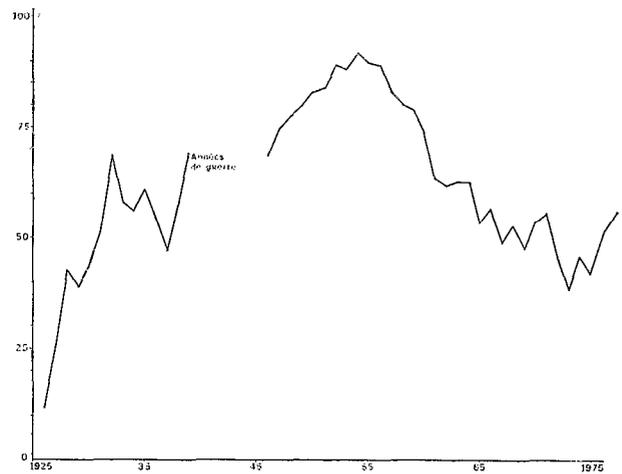
Part du café et du cacao bruts dans les exportations de la Côte d'Ivoire 1926-1945



Part du café et du cacao bruts dans les exportations de la Côte d'Ivoire 1945-1963



Part du café et du cacao bruts dans les exportations de la Côte d'Ivoire 1960-1979



Part du café et du cacao bruts dans les exportations en valeur de la Côte d'Ivoire en pourcentage

TABLEAU 3
Exportations de produits de savane

ANNEE	COTON FIBRE		COTON	GRAINE	SISAL		KAPOCK		KARITE AMANDES		KARITE BEURRE		SESAME		RICIN	
	TONNES	MILLIONS DE F. CFA			TONNES	MILLIONS CFA	TONNES	MILLIONS CFA	TONNES	MILLIONS CFA	TONNES	MILLIONS CFA	TONNES	MILLIONS CFA	TONNES	MILLIONS CFA
1909	0,200															
1910	18,221															
1915	75,151															
	94,675															
	357,597															
	148,038															
	439,091															
1920	335,087															
	250,211															
	61,308															
	68,000															
	198,274															264
1925	268,824															482
	592,055															237
	1 369,680	12,730	581								950,555					750
	1 459,119										617,203					
	1 116,449															
1930	1 549							94								
	1 926															
	1 047															
	730															
	994									179	0,1					
	1 300				1 159					602	0,4			74		
1935	1 556	2,71			876					433	0,3			38		0,1
1936	2 018	3,97			1 001		103			1 089	0,5		1,274			
	2 219	4,33			913		68			3 302	1,7		2,653		87	
	2 892	6,5			1 017		36			8 452	4,2		2,891		138	0,1
	1 757	4,28			477		97			6 215	4,2		2,612		38	
1940	40	0,18			183		37			4 804	3,6				195	0,3
	1 041				773	4,635				8 111		300			600	
	2 300				32										250	
	1 200				-										275	
	500				384										500	
1945	300				511					4 375		1 154	13,118		550	
					262	3,690				1 334	5,598	1 104			634	2,2
					140	2,971				1 515	9,377				122	0,5
					3					3 728	49,9				35	0,7
	21				-					1 563	23,5	2 743	138,2		54	1,3
1950	83	10,3					45	2,8		4 244	75,9	641	34,5		199	5,5
	759	65,9			352	19,1	71	1,7		4 308	79,4	114	8,0		306	7,7
	130	26,0			192	16,7	10	0,4		9 109	159,6	1 189	49,8		192	5,8
	542	91,7			311	2,0	24	1,6		2 747	39,3	423	16,7		142	5,1
	1 282	43,9			461	2,0	17	1,3		2 581	54,4	251	17,6		418	14,3
	335				-		4	0,3		2 397	34,805		80,20		350	14,376
1955	14	2,1			149	4,386	6	0,566		2 149	25,116		22,615		821	20,165
	689	95,034	788	5,749	171	1,345	20	2,053		3701	7,093		4,561		233	6,418
	169	18,997	1 343	13,703	171	1,345	20	2,053		1 696	25,852		1,827		557	23,028
	362	42,855	1 327	14,464	111	1,72	6	0,671								
	75	8,747	2 629	26,905	-	-	-	0,191								

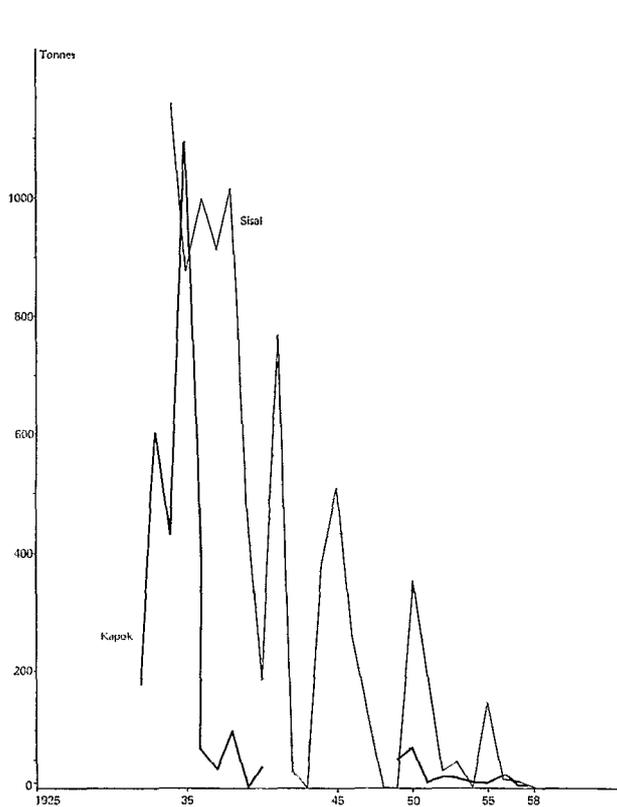
De 1934 à 1949, exportations de Haute Volta incluses.

Les productions de savane

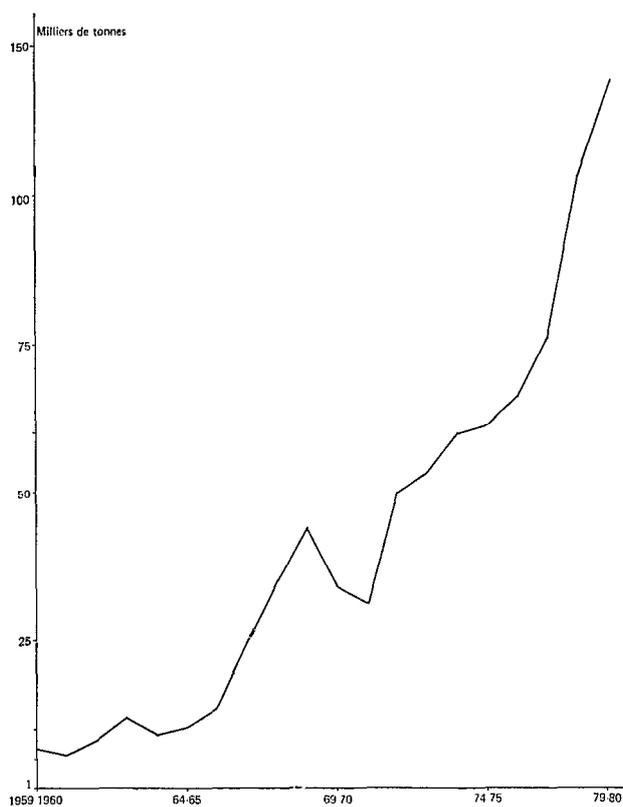
Après l'euphorie du début des années 30 les cours du sisal et du kapok fléchissent. Les productions, très irrégulières en quantité et en qualité ne cesseront de décroître malgré un certain effort de remise en route vers 1950.

Les exportations de coton fibre se caractérisent également par leur grande instabilité, une apogée dans les années 35 (due en particulier à l'annexion statistique des exportations de la Haute-Volta) et une légère reprise vers 1950.

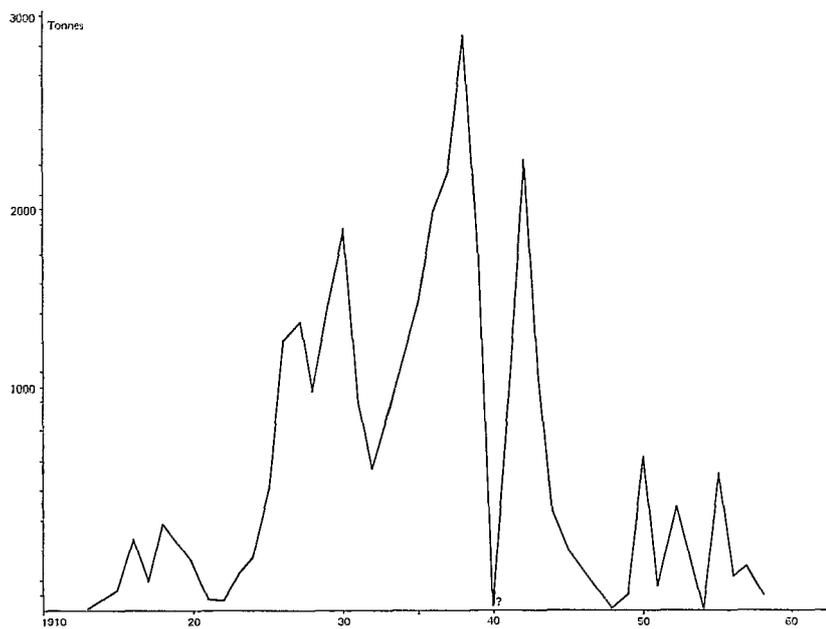
A partir de 1960, avec l'introduction du coton Allen, première variété introduite qui s'acclimata enfin, et sous l'encadrement de la CFDT, puis de la CIDT, société d'économie mixte, la production se développe considérablement.



Tonnage exporté de kapok et de sisal 1925-1958 (de 1932 à 1949, Haute-Volta incluse)



Production de coton Allen 1960-1980



Tonnage exporté de coton fibre 1913-1958 (de 1934 à 1949, Haute-Volta incluse)

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERTIN (C.), 1980. — L'industrialisation régionale volontariste. Notes sur le programme sucrier ivoirien. Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, Abidjan.
- BINGER (L. G.), 1980. — Du Niger au golfe de Guinée. Mémoire de la Société des Africanistes, Paris (réédition par le Musée de l'Homme).
- CAILLIE (R.), 1830. — Journal d'un voyageur à Tombouctou et à Djenné. Imprimerie Royale, Paris (réédité en 1979 chez Maspero).
- Chambre de commerce de Côte d'Ivoire. Collection de 1913 à 1949 des Bulletins de la Chambre de Commerce, Abidjan.
- CHAUVEAU (J. P.), 1979. — Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo. *Trav. et Doc. O.R.S.T.O.M.*, Paris, n° 104.
- CHAUVEAU (J. P.), RICHARD (J.), 1978. — Une périphérie recentrée. *Cahier d'Études Africaines* n° 68, Paris.
- DAMAS (L.), 1965. — Rapport n° 11348 sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire. Annexes au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1950 de l'Assemblée Nationale (réédité par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), Abidjan.
- Fraternité Matin, 1974. — Journaux de l'année, Abidjan.
- GBAGBO (L.), 1979. — Les ressorts socio-économiques de la politique ivoirienne 1940-1960. Doctorat de 3^e cycle d'histoire, Université de Paris VII.
- DE GENTILE (P.), 1944. — Rapport d'inspection de la moyenne Côte d'Ivoire. Dossier 30.39-V-45-36/499. Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- GILL et DUFFUS, 1975. — Cocoa statistics. Londres.
- Gouvernement Général de l'AOF. Territoire de la Côte d'Ivoire. *Service de la Statistique et de la Mécanographie*, 1955. — Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta de 1931 à 1954. Annexe Bulletin Statistique août 1955, Abidjan.
- JACQUIER, 1932. — Rapport d'inspection du cercle de Kong. Dossier 30-VI-27-7, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- KLEIN (E.), 1972. — La main d'œuvre en Côte d'Ivoire. OMOCI, Abidjan.
- KONE KARIMOU, 1977. — Notes sur la décentralisation industrielle. Rapport de stage, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, Abidjan.
- LARGATON OUATTARA, 1972. — L'implantation de l'administration française en pays Senufo 1898-1914. Mémoire de maîtrise, Paris I-Sorbonne.
- PELTRE-WURTZ (J.), 1979. — L'influence d'une société de développement sur le milieu paysan. Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, CIDT, Abidjan.
- PERSON (Y.), 1968. — Samori — Une révolution dyula. Mémoire de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire n° 80, tome I, IFAN, Dakar.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère de l'Agriculture. Direction des statistiques rurales et des Enquêtes Agricoles, 1979. — Statistiques Agricoles. Memento 1947-1977, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère de l'Agriculture. — Rapports annuels. Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan. Service de la Statistique, 1958. — Inventaire économique de la Côte d'Ivoire 1947-1956, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, 1960. — Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire, 1947-1958. Service de la Statistique, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan — SEDES, 1965. — Région de Korhogo. Étude de développement socio-économique. SEDES, Paris.
- République de Côte d'Ivoire — Caisse Nationale de Crédit Agricole, 1966. — Rapport d'activité, exercice 1966, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan, 1967. — Loi Plan de développement économique social et culturel pour les années 1967-1968-1969-1970, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan, 1974. — Le Nord Ivoirien en mutation, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan, 1969. — Avis et recommandations sur le plan 1971-1975. Rapport de synthèse. Commission régionale de développement — Région Nord, Korhogo.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan, 1971. — Plan quinquennal de développement économique, social et culturel — 1971-1975. Abidjan.

- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan — DATAR, 1977 (a). — Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1965 et 1975, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère du Plan, 1977 (b). — Plan quinquennal de développement économique, social et culturel — 1976-1980. Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, 1977. — Impact du programme d'urgence dans les régions de savane en Côte d'Ivoire. D.D.R.-B.A.R.A., Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction de la Statistique. — Bulletin mensuel de statistiques.
- République de Côte d'Ivoire — Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction de la Statistique. — La Côte d'Ivoire en chiffres (annuel).
- SERVILLE, CHABRAND, 1933. — Contribution à l'étude de la culture du kapokier en Côte d'Ivoire in : dossier d'archives n° 24 de la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- SURET-CANALE (J.), 1961 ; 1964 ; 1972. — Afrique Noire Occidentale et Centrale. Éditions Sociales, 3 tomes. Paris.
- Territoire de la Côte d'Ivoire — Ministère du Plan, 1958. — 3^e Plan quadriennal de développement économique et social, 1958-1962. Imprimerie du Gouvernement, Abidjan.
- TIREFORT (A.), 1979. — « Le Bon Temps ». Approche de la Société coloniale. Étude de cas : la communauté française en Basse Côte d'Ivoire pendant l'Entre-Deux-Guerres (1930-1940). Thèse de doctorat de 3^e cycle soutenue à l'EHESS, Paris.